

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2019



Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier et au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 et modifié selon le nouveau décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

[agglo-montbéliard.fr](http://agglo-montbéliard.fr)

## PRINCIPALES ACTIONS 2019 :

- Poursuite étude préalable à la mise en place d'une tarification incitative couplée à une aide à la décision quant au mode de collecte,
- Poursuite des actions améliorant la sécurité et les conditions de travail des agents,
- Expérimentation collecte des bio déchets en apport volontaire.
- Etude relative au devenir de l'UIOM
  - **Collectes sélectives :**
    - Poursuite de la densification des points « R » et de leur embellissement,
    - Extension des consignes de tri des déchets de type flaconnages,
    - Cartographie des points R.
  - **Ordures ménagères :**
    - Acquisition d'une benne à bras latéral et mise en place sur le territoire de l'ex CCVR.
  - **Déchèteries/ Montévillars/Compostière :**
    - Poursuite de la réorganisation/restructuration et sécurisation des déchèteries (vidéo protection, horaires, modalités d'accès, sécurisation des sites, signalétique...),
    - Réflexion quant au développement d'une ressourcerie avec le Développement Economique,

**pays de Montbéliard** AGGLOMÉRATION  
PORTEUR DE PROJET

# collecte expérimentale des biodéchets

Mise à disposition de votre bioseau & de sacs biodégradables

Pour les communes de :  
Berche • Beutal • Bretigney • Colombier-Fontaine  
Dampierre-sur-le-Doubs • Étouvans  
Longeville-sur-Doubs • Lougres • Montenois  
Saint-Maurice-Colombier • Villars-sous-Écot

03 81 31 84 99  
agglo-montbeliard.fr

**Le TRI SE SIMPLIFIE !**  
à compter d'avril 2019

DÉSORMAIS, TOUS VOS EMBALLAGES SONT À DÉPOSER AU POINT RECYCLAGE

C'est un emballage ? Au point recyclage !  
Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.  
À déposer en vrac sans les imbriquer.

ATTENTION : dépôts sauvages interdits sous peine d'amende !  
Plus d'informations et carte des points recyclage à retrouver sur le site [consignesdeter.fr](http://consignesdeter.fr)

### NOUVEAU MÉMO-TRI

Tous les emballages se trient et tous les papiers se recyclent.

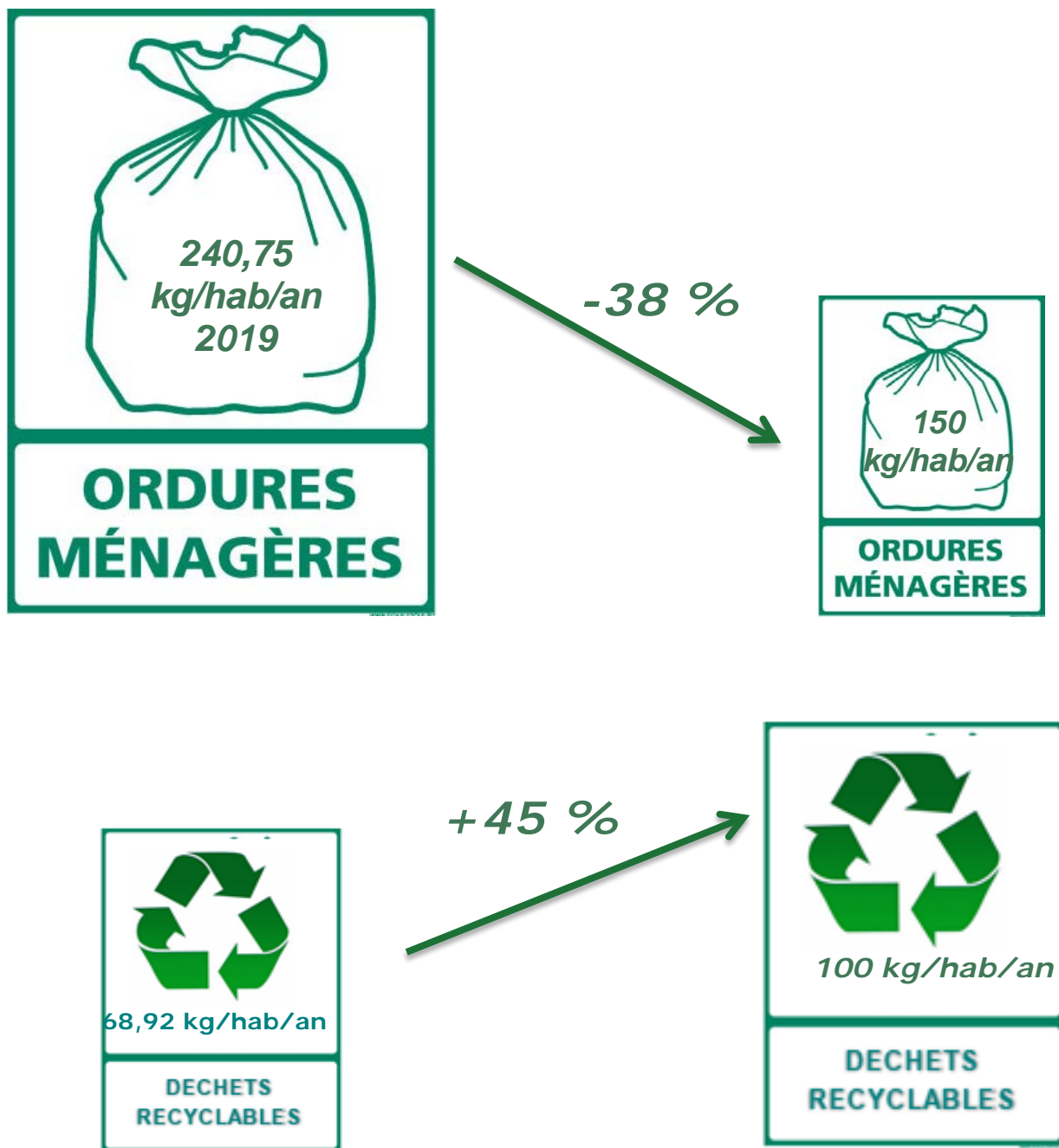
- Emballages PLASTIQUE OU MÉTAL ET BRIQUES ALIMENTAIRES** (NOUVEAU) : bouteilles, pots, briques alimentaires.
- Tous les PAPIERS** : journaux, magazines, livres, cahiers, etc.
- Emballages CARTON** : boîtes alimentaires, boîtes de médicaments, etc.
- Emballages VERRRE** : bouteilles, pots, bocaux.

Dépôt interdit au point recyclage, à apporter en déchèteries.

agglo-montbeliard.fr

## FICHE DE ROUTE POUR LES ANNEES A VENIR

- Maitriser les tonnages : objectifs fixés



- Harmoniser les services offerts à la population
- Créer l'innovation en déchèteries en développant de nouvelles filières
- Optimiser les dépenses, les moyens humains et matériels. Permettre l'équilibre budgétaire et la maîtrise des coûts (tarification incitative, coopérations intercommunautaires, mutualisation, plan de prévention des déchets, communication, collecte des bio déchets...)
- Développer la communication et les nouvelles technologies
- Etude relative au devenir des installations de traitement notamment concernant l'UIOM.
- Continuer à améliorer les conditions de travail des agents

# **PRESENTATION**

## Territoire desservi - Missions

Pays de Montbéliard Agglomération collecte et traite les déchets ménagers de ses 72 communes membres. Dans chacune de ces communes, des collectes en porte à porte d'ordures ménagères et assimilées, ainsi qu'une collecte sélective par apport volontaire (points recyclage) des déchets recyclables sont mises en place. Le traitement des déchets ménagers est également assuré par Pays de Montbéliard Agglomération ainsi que la gestion des déchèteries de son territoire.



	Ordures ménagères	Recyclables secs	Verre	Autres dont encombrants
Collectes en porte à porte	✓			✓ pour une partie du territoire
Apport volontaire		✓	✓	
Déchèteries		✓	✓	✓

## Les moyens

Pour mener à bien ses missions, PMA dispose d'une flotte d'une cinquantaine de PL et engins ainsi que divers sites et installations :

**Site de la Charmotte** qui comprend :

- Les locaux administratifs et sociaux
- 1 quai de transfert des flaconnages permettant d'optimiser les transports
- 1 fosse à verre
- 1 atelier de réparation pour la maintenance du parc

**6 déchèteries fixes et 1 mobile** accessibles via une carte d'accès et gratuites pour les particuliers.

Installées pour les particuliers, elles accueillent également les professionnels et administrations sous certaines conditions.

**1 compostière** permettant la valorisation des déchets verts et la vente de compost labélisé.

**1 centre de transfert des encombrants** permettant le stockage, le pré tri et le broyage des déchets de type bois et encombrants avant valorisation.

**237 points recyclage** composés au minimum de 4 containers permettant le tri des déchets recyclables et répartis sur l'ensemble du territoire.

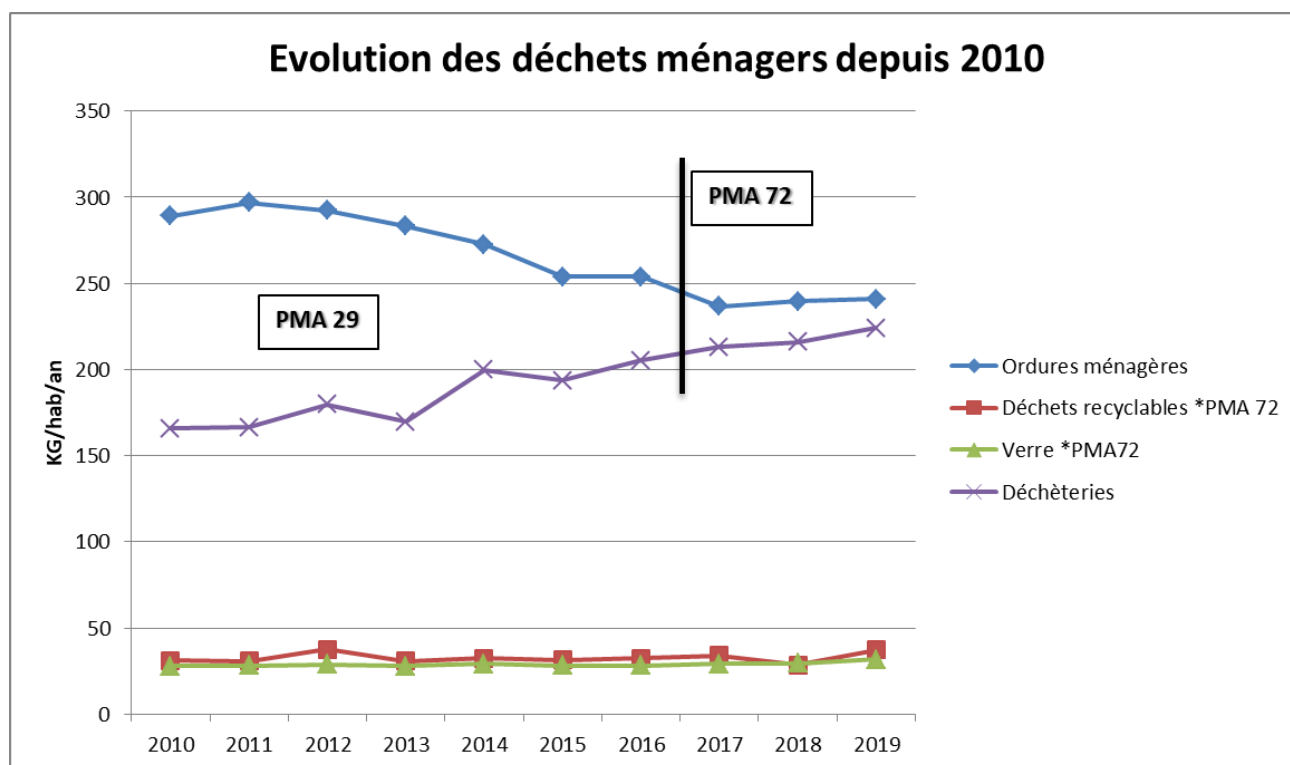
### Personnel mobilisé pour assurer la collecte et le traitement des déchets

Responsables déchèteries, compostière, CTM	4 agents
Déchèteries	21 agents
Chauffeurs de déchèteries	7 agents
Compostière	4 agents
Centre des encombrants de Montévillars	4 agents
Responsable collecte sélective et quai	1 agent
Quai de transfert	2 agents
Collecte des points recyclage	10 agents
Responsables Collecte OM	4 agents
Collecte OM	25 chauffeurs, 31 ripeurs, 2 agents d'entretien, 1 agent mis à disposition soit <b>59 agents</b>
Redevance spéciale	3 agents
Equipe polyvalente	3 agents
Chefs de service et personnel administratif	9 ETP
Communication	3 agents
<b>TOTAL</b>	<b>134 agents</b>

**INDICATEURS**

**TECHNIQUES**

## Evolution des ratios de déchets ménagers depuis 2010 (en Kg/hab/an)



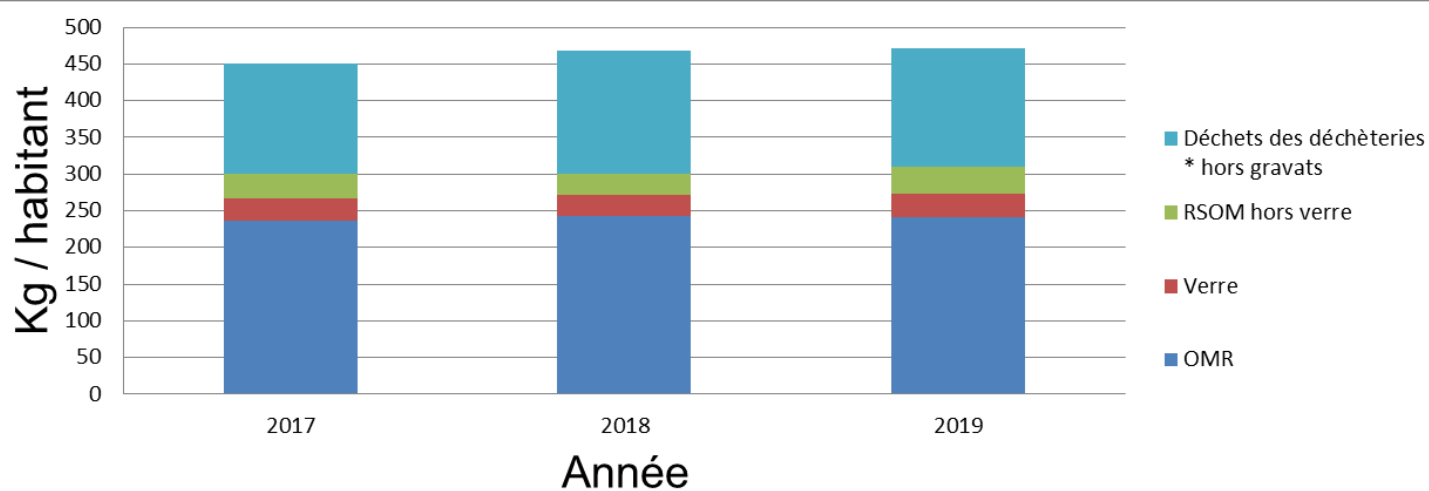
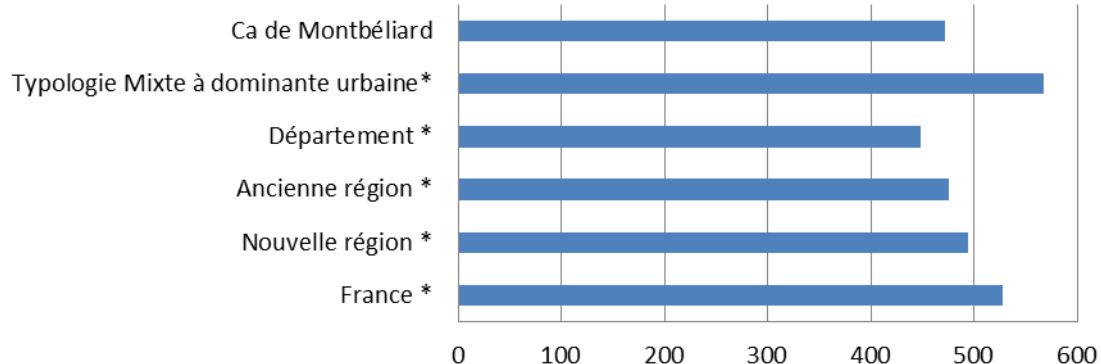
Kg/hab/an	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ordures ménagères	289,19	296,7	292,4	283,24	272,62	253,83	253,66	236,58	239,64	240,74
Déchets recyclables *PMA 72	30,94	30,82	37,58	30,82	32,44	31,43	32,29	33,91	28,38	37,16
Verre *PMA72	27,75	28,09	28,77	27,7	28,99	28,02	28,31	29,2	29,38	31,76
Déchèteeries	165,82	166,3	179,6	169,7	199,6	193,6	205,17	212,48	215,47	227,02
<b>Total</b>	<b>513,7</b>	<b>521,91</b>	<b>538,35</b>	<b>511,46</b>	<b>533,65</b>	<b>506,88</b>	<b>519,43</b>	<b>512,72</b>	<b>513,44</b>	<b>536,68</b>



## Quantités collectées en 2019 et comparaison avec des valeurs de référence (en Kg/hab/an)

Flux collectés par PMA - 2019	Kg/hab	Tonnage collecté
OMR	241	32 920
RSOM hors verre	37	5 082
Verre	32	4 343
Déchets des déchèteries* hors gravats	162	22 139
Autres flux	-	5 044
<b>Tous flux</b>	<b>472</b>	<b>69 528</b>

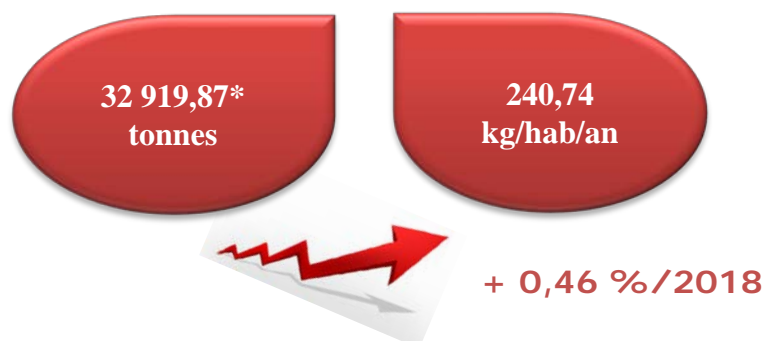
### Ratios tous flux de déchets confondus - kg/habitant - année 2019



## Collectes en porte à porte

### Les ordures ménagères et assimilées

Compétence exercée sur les 72 communes soit 136 741 habitants



#### Collectes en Régie

61 communes  
95 % des administrés

98 % des tonnages

\*dont 30 439,32 tonnes (PMA 29)

401,62 tonnes (Ex CCVR)

1 320,09 tonnes (EX SIEVOM)

\*y compris les déchets assimilés des entreprises et les déchets occasionnels des communes estimés à 6 631,41 tonnes (-1.46 %/2018) dont **270 redevables** soumis à la redevance spéciale

18 bennes dont une à bras latéral (mise en service en septembre 2019 sur le territoire de l'ex CCVR) et 4 camions plateau

Fréquence variable de 1 fois par semaine pour les particuliers à 2 fois pour les collectifs, centres villes denses, certains redevables et bâtiments communaux...

1 terrain de camping collecté 2 fois par semaine durant la période d'ouverture ainsi que 2 aires d'accueil des gens du voyage

#### Collectes par un prestataire privé

**SICTOM de VILLERSEXEL**

11 communes (7 711 habitants)

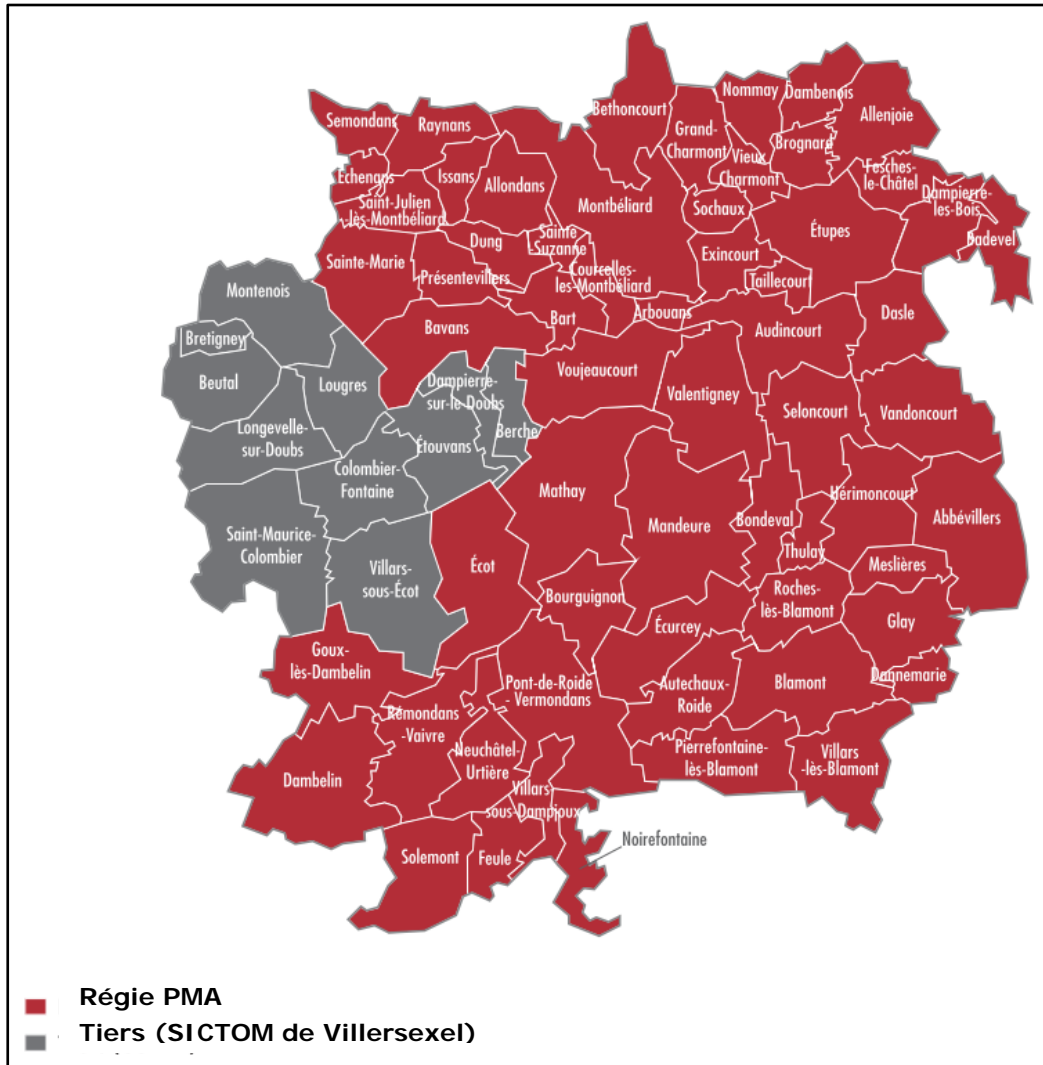
2 % des tonnages

\*dont 758,84 tonnes (ex CC3C)

1 benne à bras latéral

Fréquence variable de 1 fois tous les 15 jours à 1 fois par semaine pour les collectifs, gros producteurs et certains bâtiments communaux.

## Répartition de la prestation de collecte des ordures ménagères



Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION  
PORTEUR DE PROJET

### collecte latérale des ordures ménagères

Adoptons les bons gestes !

Mise en place à compter du **16 septembre 2019**  
pour les communes de :

Allondans • Dung • Echenans • Issans • Présentevillers • Raynans  
Sainte-Marie • Saint-Julien-Lès-Montbéliard • Semondans

agglo-montbelliard.fr 03 81 31 84 99

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

## Encombrants /Ferraille/D3E

Compétence exercée sur 51 communes

1 332,09  
tonnes



+ 7,5 %/2018

### Collectes en Régie

28 communes de l'ex PMA 29

23 communes de l'ex SIEVOM

Pour les communautés de communes pour lesquelles ce service n'existait pas avant 2017, aucune collecte n'a été mise en place en 2019

1 332,09 tonnes

\*dont 1 112.32 tonnes d'encombrants

201,23 tonnes de ferraille

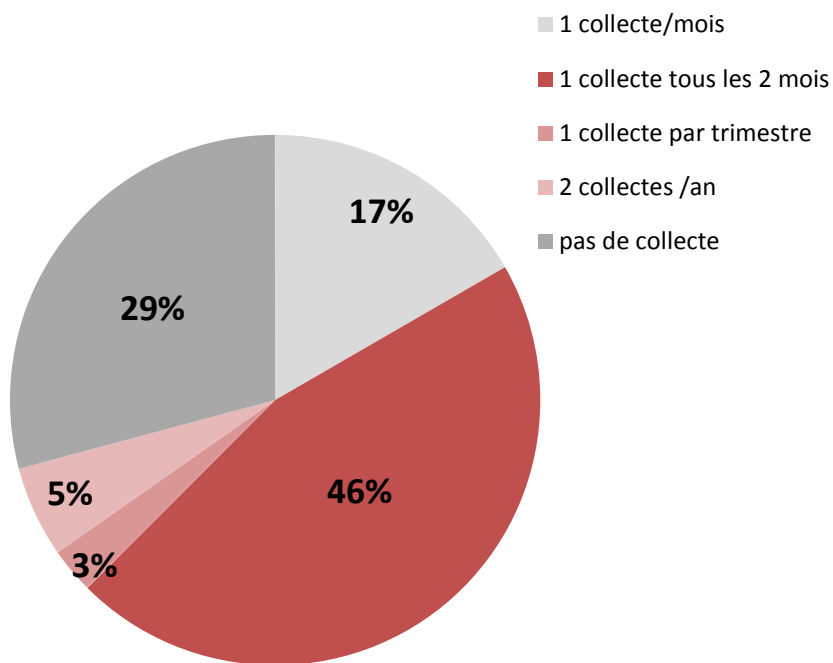
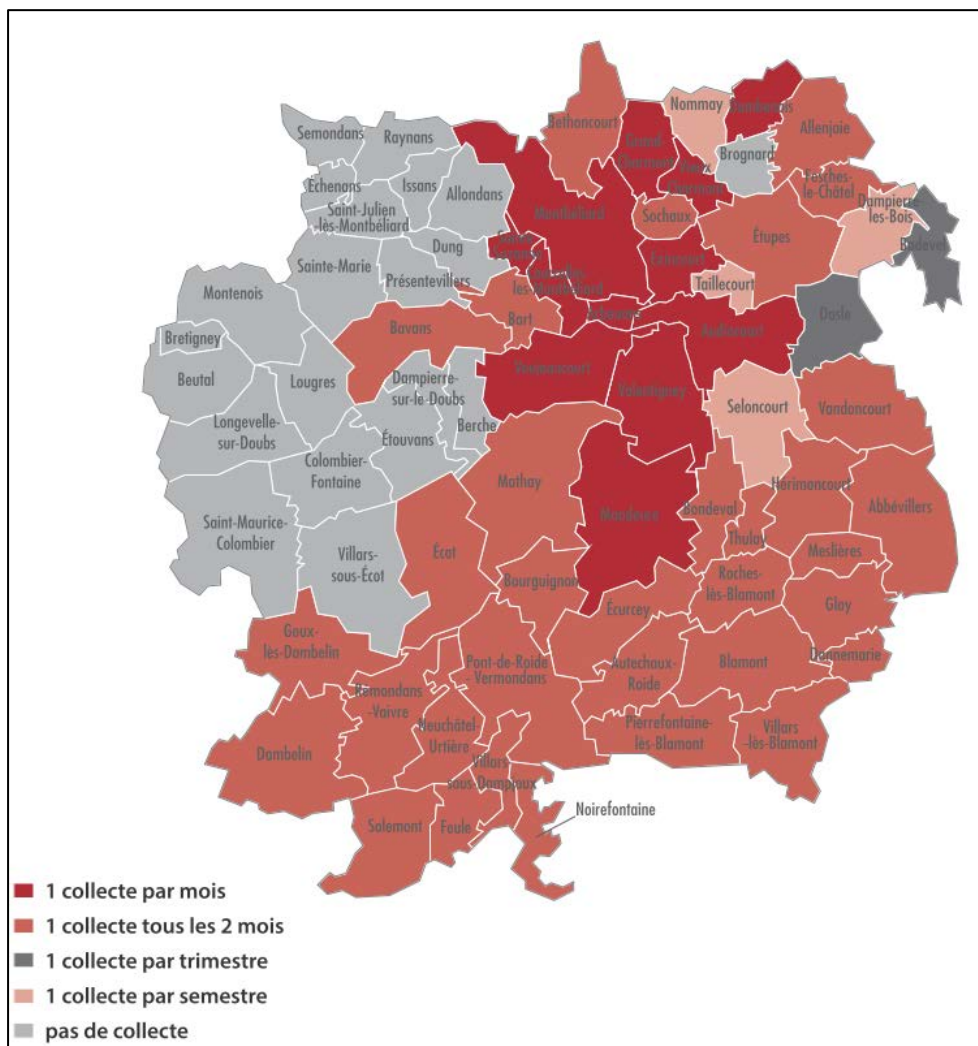
18,54 tonnes de déchets électriques et électroniques (D3E)

Fréquence variable de 1 collecte par semestre à 1 collecte par mois

Collecte sur appel avec module de réservation sur Internet



## Fréquences de collecte des encombrants en porte à porte – Année 2019



## Cartons

Compétence exercée, en régie, sur une partie de la commune de Montbéliard  
(centre-ville et secteur de la Petite Hollande)

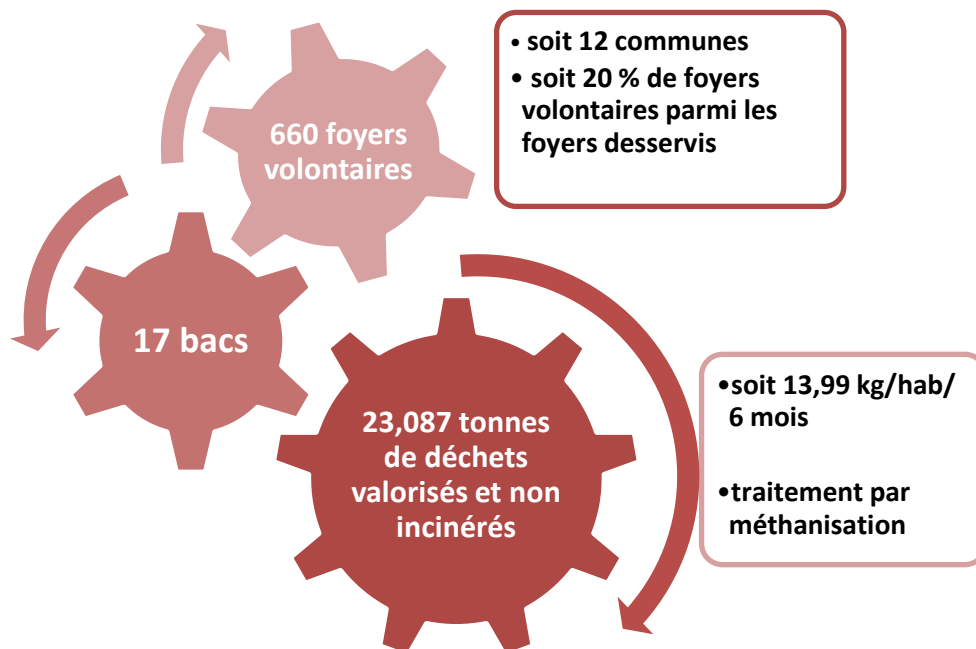


+ 0.75 %/2018

## Collectes en apport volontaire

### Collecte expérimentale des bio déchets

Expérimentation lancée en juillet 2019, suite à un appel à projets signé avec l'ADEME

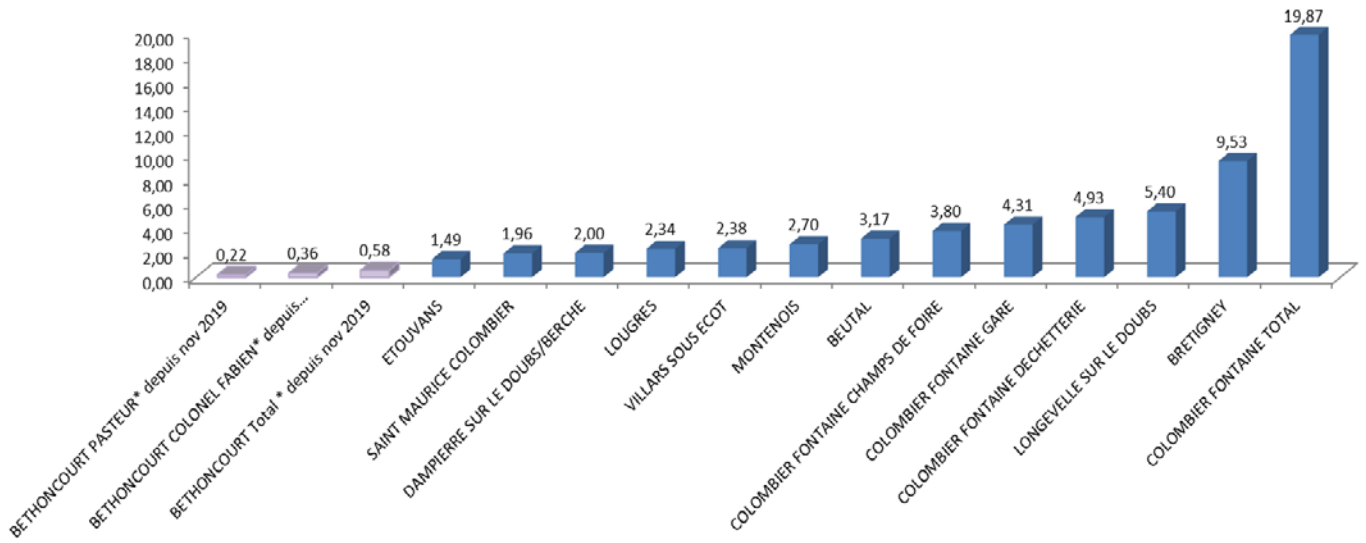


Cette collecte expérimentale soutenue à hauteur de 70 % par l'ADEME permet notamment :

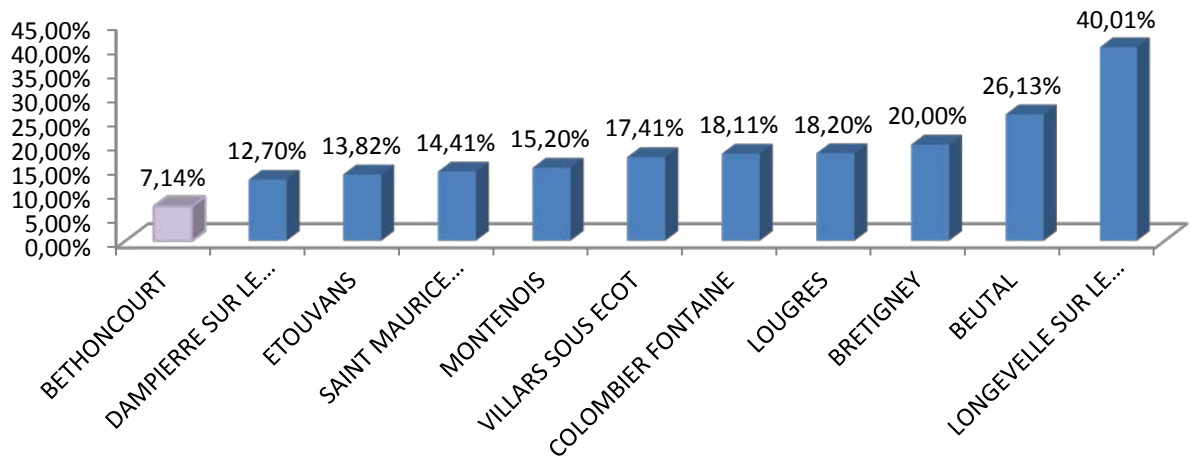
- de réduire les nuisances engendrées par les déchets alimentaires fermentescibles dans les communes actuellement collectées en ordures ménagères tous les 15 jours,
- de se préparer à l'obligation réglementaire qui impose la mise en place du tri à la source généralisé des bio déchets d'ici 2023 et ainsi de réduire les quantités de déchets incinérés (pour rappel d'après la dernière caractérisation des ordures ménagères, près de 40 % de la poubelle étaient constitués de déchets fermentescibles).



### Ratio par commune en kg/hab desservi par l'expérimentation - juillet à décembre 2019



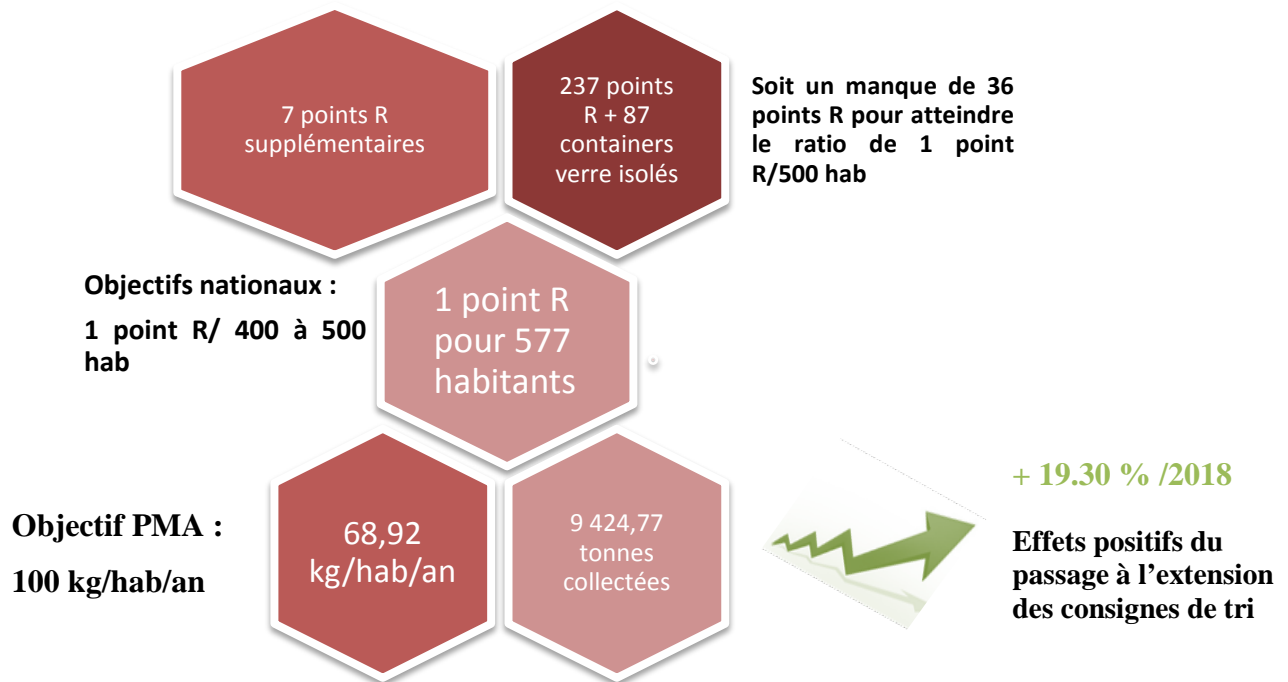
### % de foyers dotés/secteur expérimental





## Les points d'Apport Volontaire

Compétence exercée sur les 72 communes soit 136 741 habitants



### Collecte en régie

- Un point recyclage est équipé d'au moins :
  - ◆ un conteneur verre (bouteilles, cannettes en verre sans capuchon, bocaux alimentaires vides,...)
  - ◆ un conteneur papiers (journaux, magazines, feuilles volantes et publicités,...)
  - ◆ un conteneur cartons (cartons débarrassés des films plastique et garnitures en polystyrène)
  - ◆ un conteneur flaconnages (bouteilles et bidons plastique, canettes métalliques, boîtes de conserve, briques et aérosols et les déchets composant l'extension des consignes de tri)

Ces produits sont recyclés dans le cadre du contrat avec CITEO (anciennement Eco-Emballages).

En plus des points recyclage, il existe de nombreux **conteneurs à verre isolés** (87).

Certains points recyclage sont équipés d'un **conteneur à huile moteur usagée** ou de **conteneurs à vêtements** gérés par Fripvie, le Relais ou A.E.A.L .

- Fréquences variables par produit avec au minimum un passage par semaine.
- 8 PL équipés d'une grue auxiliaire.

### Répartition des containers et ratios

	Nombre de conteneur	Nombre d'habitants pour un conteneur
<b>Verre</b>	422	324
<b>Flaconnages</b>	325	420
<b>Papiers</b>	240	569
<b>Cartons</b>	353	387
<b>Papiers/Cartons</b>	7	
<b>Total</b>	<b>1 347</b>	

### Tonnages des matériaux collectés

Matériaux	2017	2018	2019	Evolution 2017/2019	Evolution 2018/2019
<b>Verre</b> (points recyclage + emplacements isolés)	4 351,462 T	4 126,14 T	4 342,91 T	-0,20 %	5,25 %
<b>Papiers/Cartons</b> (hors déchèteries)	3 975,608 T	2 835,12 T	3 826,10 T	-3,76 %	34,95 %
<b>Flaconnages</b>	1 325,43 T	1150,10 T	1 255,76 T	-5,26 %	9,19 %
<b>Total</b>	<b>9 652,5 T</b>	<b>8 111,36 T</b>	<b>9 424,77T</b>	<b>-2,36 %</b>	<b>16,19 %</b>

### Ratios par matériau en Kg/hab/an

Matériaux en kg/hab/an	2017	2018	2019	Evolution 2017/2019	Evolution 2018/2019
<b>Verre</b>	29,20	29,38	31,76	-8,77 %	+ 8,10 %
<b>Papiers/cartons</b>	25,43	20,19	27,98	-10,03 %	+ 38,59 %
<b>Flaconnages</b>	8,48	8,19	9,18	8,30 %	+ 12,13 %
<b>Total</b>	<b>63,11</b>	<b>57,77</b>	<b>68,92</b>	<b>-9,21 %</b>	<b>+ 19,30 %</b>

Dont 37,16 kg/hab/an hors verre. Le ratio moyen pour la région Franche-Comté est de 42 kg/hab/an (hors verre).

## Reprise des matériaux recyclés

Matériaux repris	2017		2018		2019		Evol kg/an/ha b 2017/2019	Evol kg/an/ha b 2018/2019
	En tonnes	En kg/an/hab	En tonnes	En kg/an/hab	En tonnes	En kg/an/ha b		
Verre	4 565,42	29,41	4123,32	29,36	4 343,98	31,77	8,02 %	8,20 %
Flaconnages	710,078	4,57	648,57	4,618	645,604	4,72	3,31 %	2,24 %
Acier	166,63	1,07	133,69	0,95	94,76	0,69	-35,23 %	-27,05 %
Aluminium	41,13	0,26	22,45	0,16	23,089	0,17	-35,06 %	5,53 %
Papiers*	2 859,16	18,42	2 412,95	17,18	2 765,40	20,22	9,75 %	17,72 %
Cartons*	3 371,73	21,72	2998,72	21,35	2 945,884	21,54	-0,81 %	0,91 %
Tétra brick	68,56	0,44	56,96	0,406	52,21	0,38	-13,22 %	-5,96 %
<b>Total</b>	<b>11 782,70</b>	<b>75,90</b>	<b>10 396,66</b>	<b>74,04</b>	<b>10 870,93</b>	<b>79,50</b>	<b>7,76 %</b>	<b>7,40 %</b>

\*y compris les déchèteries

Les références nationales par milieu et par mode de collectes s'élèvent à 45 kg/hab/an (hors verre) et 84 kg/hab/an tous matériaux confondus (79.50 kg/hab/an pour PMA).

## Extension des consignes de tri

Simplification du geste de tri afin de réduire les déchets incinérés, dans le cadre d'un appel à projets soutenu par CITEO. Mise en place en mai 2019.

### LA NOUVELLE FAMILLE DES EMBALLAGES PLASTIQUE

- Toutes les bouteilles
- Tous les flacons et bidons
- Toutes les barquettes
- Tous les pots et les boîtes
- Tous les sachets
- Tous les films

**Près de chez vous :**

- environ 240 points recyclage pour les 72 communes de l'Agglomération
- 6 déchèteries (Colombier-Fontaine, Montbéliard, Pont-de-Roide-Vermondans, Selancourt, Vieux-Charmont, Voujeaucourt)

PLUS D'INFORMATIONS sur [consignesdetri.fr](http://consignesdetri.fr) ou [agglomontbeliard.fr](http://agglomontbeliard.fr) rubrique déchets et ☎ 03 81 31 84 99

### NOUVEAU MÉMO-TRI

Tous les emballages se trient et tous les papiers se recyclent.

- Emballages PLASTIQUE OU MÉTAL ET BRIQUES ALIMENTAIRES
- Tous les PAPIERS
- Emballages CARTON
- Emballages VERRE

Dépôt interdit au point recyclage à apporter en déchèteries

**+ D'EMBALLAGES TRIÉS, C'EST + DE MATIÈRE À RÉUTILISER !**

- 11 bouteilles de lait
- 9 boîtes de conserve
- 27 bouteilles en plastique
- 1 arrosoir
- 1 feuille de peinture
- 1 pull polaire

Lorsque vous triez tous vos emballages, ils sont collectés et déposés au centre de tri qui sépare les matériaux et les compacte en balles. Ces matières premières sont transformées en différents objets dans les usines de recyclage.

agglo-montbeliard.fr

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

CITEO

pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

11 bouteilles de lait

9 boîtes de conserve

27 bouteilles en plastique

1 arrosoir

1 feuille de peinture

1 pull polaire

Lorsque vous triez tous vos emballages, ils sont collectés et déposés au centre de tri qui sépare les matériaux et les compacte en balles. Ces matières premières sont transformées en différents objets dans les usines de recyclage.

## Implantation de 4 nouveaux points R aériens



**Bavans** - Chemin de Sainte Marie –  
mis en place le 14/03/2019



**Villars Sous Écot** - Rue du Joly Bois -  
mis en place le 07/10/2019



**Audincourt** - Rue René Girardot –  
mis en place le 16/09/2019



**Montbéliard** - Rue Jean Zay -  
mis en place le 26/09/2019

## Implantation de 3 nouveaux points R enterrés



**Étupes** - Rue du Docteur Schweitzer - mis en place le 13/03/2019



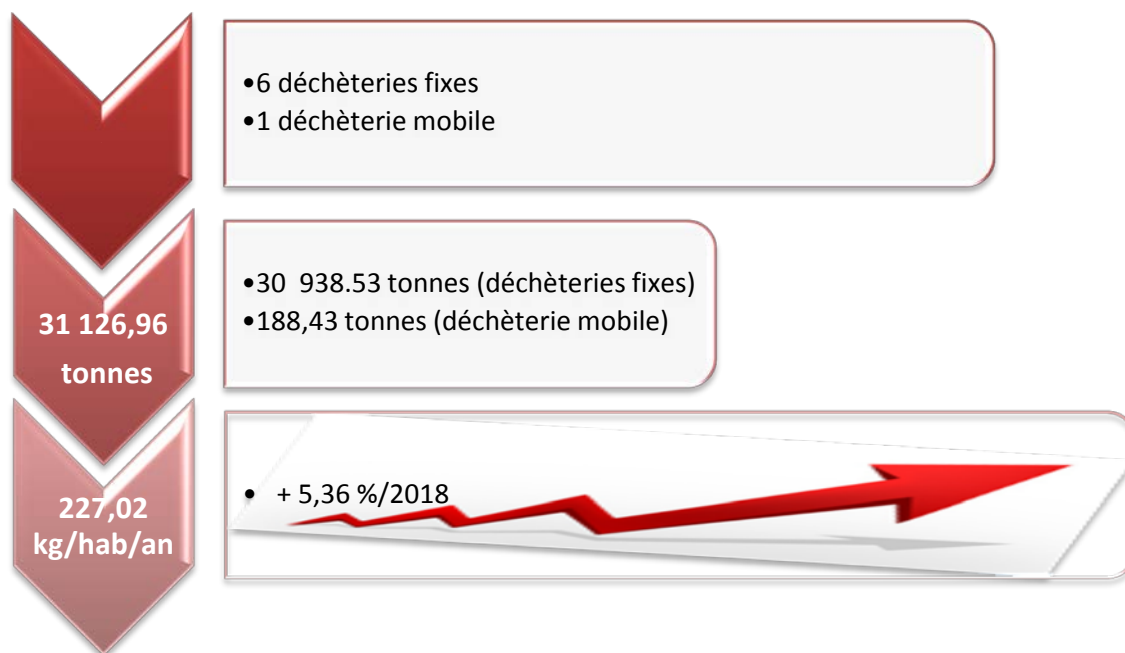
**Bavans** - Rue des Vergers - mis en place le 13/03/2019



**Hérimoncourt** - Route de Glay - mis en place le 04/12/2019

## Les déchèteries

Compétence exercée en régie pour le haut de quai et une partie du bas de quai.



### Déchèteries fixes

72 communes soit 136 741 habitants et environ 370 habitants de la Communauté de Communes du Pays de Maïche par le biais d'une convention.

Ouvertes gratuitement aux particuliers sur présentation d'une carte d'accès et aux professionnels et administrations sur conditions (jours de passage autorisés, type de déchets et quantités ; hors Pont de Roide/Vermondans et Colombier Fontaine).

Accès aux administrations peu fréquenté.

Mise en place de bennes permettant la récupération des déchets listés ci- après (Cf tableau page 25).

### Déchèterie mobile

14 communes concernées.

1 PL équipé d'une benne compartimentée et d'une benne classique.

Horaires variables.

Fréquence variable de 4 permanences par an à 1,5 permanence par semaine selon les communes.

Ouverte gratuitement aux particuliers sur présentation d'une carte d'accès et administrations sur conditions, en fin de permanences.

Dépôts des déchets habituellement acceptés en déchèteries fixes (hors déchets destinés à la collecte sélective et hors gravats).

**4 218 usagers** ont fréquenté la déchèterie mobile en 2019 soit en moyenne **21,4 usagers/permanence** (18 en 2018)



Déchèterie fixe de Colombier Fontaine



Déchèterie mobile – benne compartimentée

## Localisation des déchèteries fixes et mobile – Année 2019





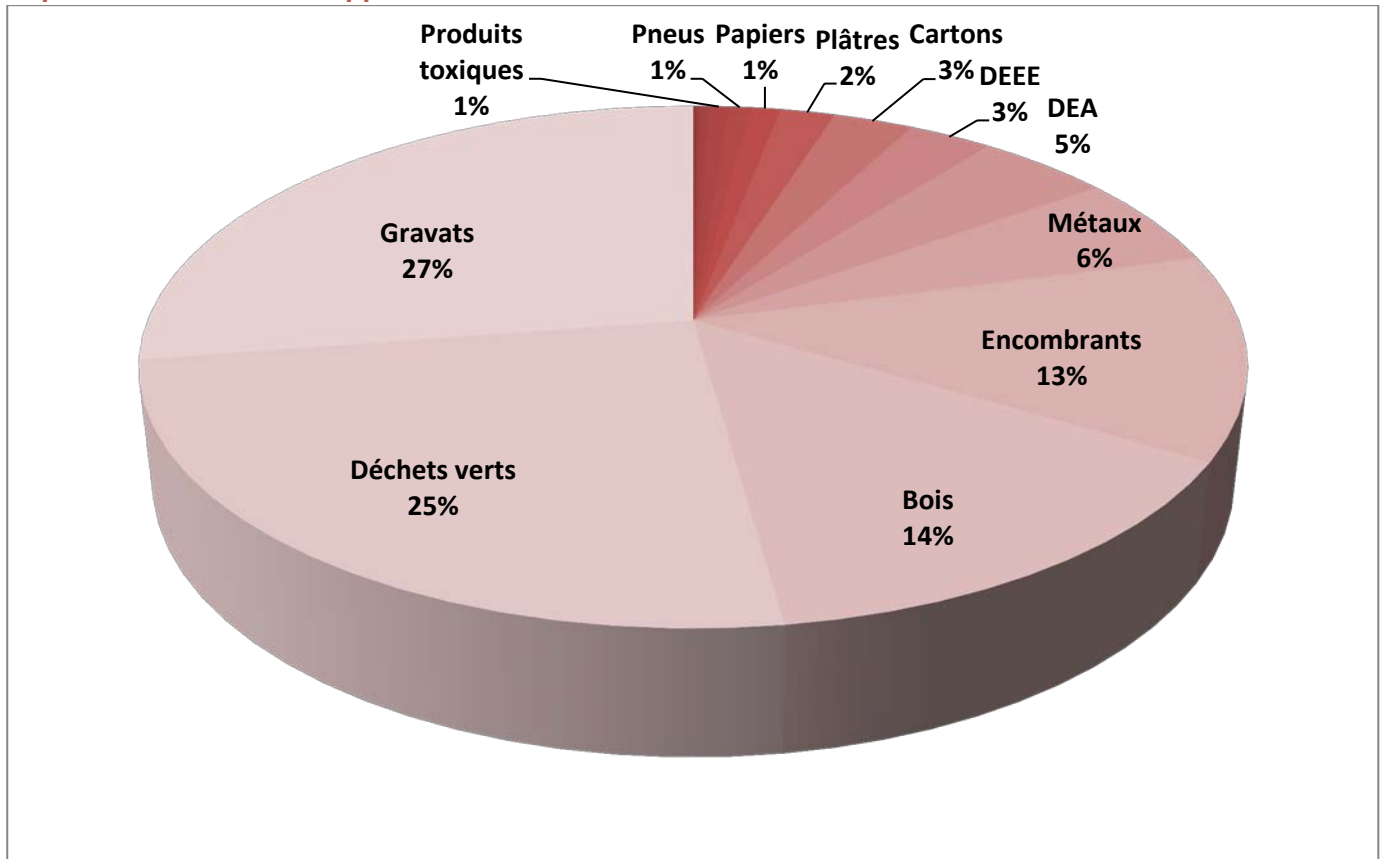
**Produits acceptés en déchèteries et tonnages – Année 2019**

PRODUITS	TONNES	REPRENEURS	TYPE DE TRAITEMENT
Batteries	26,17	Entreprise Massacrier	Retraitement de l'acide, récupération du plomb et de l'aluminium Valorisation matière/régénération
Bois	4 418,25	Fers et métaux	Panneaux de particules et chaudière Valorisation matière/réutilisation
Cartons	855,31	Gemdoubs	Valorisation matière/réutilisation
Cartouches d'encre	Non évalué	Envie	Valorisation matière/réutilisation
Déchets verts	7 664,56	Compostière	Compost labellisé Valorisation matière/compostage
DEA*	1 424,32	Eco mobilier	Démantèlement et dépollution Valorisation matière/régénération
DEEE*	900,56	Envie / Ecosystèmes	Démantèlement et dépollution Valorisation matière/régénération
Encombrants	3 916,75	CTM/ UIOM (Valinée) ou CET	Incinération ou enfouissement Valorisation énergétique ou élimination
Gravats	8 486,02	Carrière d'Argiésans/Santini	Comblement Elimination
Huile de friture	8,73	Euro Huile	Biocarburant Valorisation matière/réutilisation
Huile moteur	36	Chimirec	Cimenterie Valorisation matière/régénération
Métaux	1 754,20	Emmaüs/Massacrier	Valorisation matière/réutilisation
Papiers	322,4	Norske Skog	Valorisation matière/réutilisation
Piles	6,79	Corepile	Valorisation matière/régénération
Plâtres	586,43	Ritleng revalorisations	Poudre de plâtre Valorisation matière/régénération
Pneus	221,30	Alpha recyclage	Valorisation matière/réutilisation
Produits toxiques	220,605**	ECO DDS ou EDIB	Valorisation matière/régénération
Néons	3	Recyclum	Valorisation matière/régénération
Vêtements	87,14	Fripvie ou A.E.A.L.	Valorisation matière/réutilisation
<b>TOTAL</b>	<b>30 938,53 tonnes</b>		

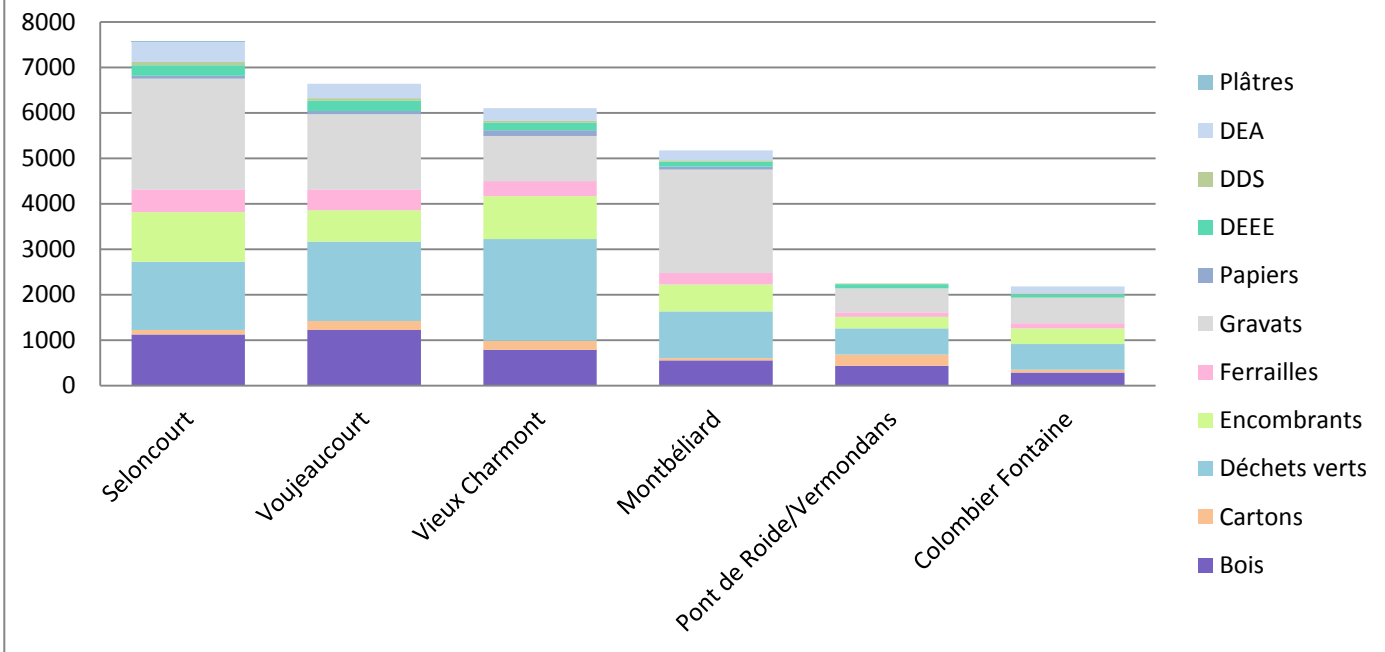
(\*) DEA : déchets d'équipements d'ameublement et DEEE : déchets électriques et électroniques

(\*\*) dont 107,35 tonnes traitées par EDIB et 113,25 tonnes récupérées gratuitement par Eco DDS.

## Répartition des déchets apportés en déchèteries fixes – Année 2019

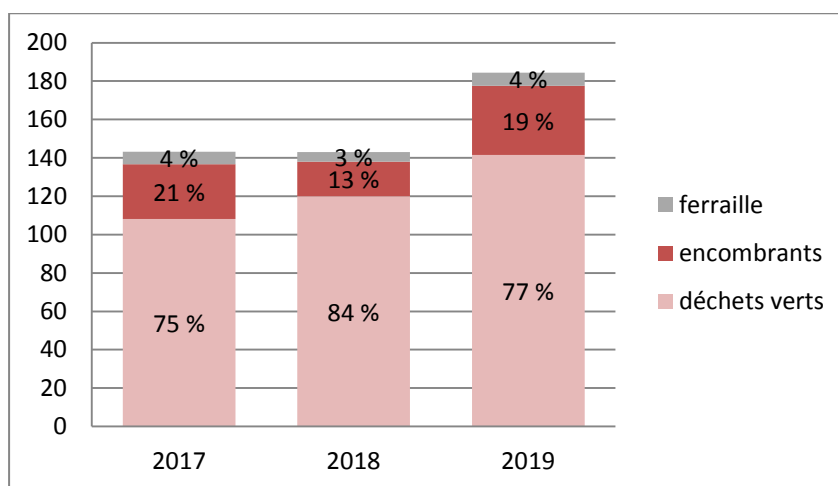


## Bilan des différents flux collectés en déchèterie - Année 2019 en tonne



## Répartition des déchets apportés à la déchèterie mobile et évolution – Année 2017 à 2019

Matériaux collectés	2017	2018	2019	Evolution 2017 / 2019	Evolution 2018 / 2019
Déchets verts (en T)	108,16	119,92	141,48	30,81 %	17,98 %
Encombrants non triés (en T)	28,56	18,13	36,11	26,44 %	99,17 %
Ferraille (en T)	6,49	4,91	6,84	5,39 %	39,31 %
<b>TOTAL (en T)</b>	<b>143,21</b>	<b>142,96</b>	<b>184,43</b>	<b>28,78 %</b>	<b>29,01 %</b>



## Horaires d'ouverture au public

Ouverture au public	Jour de la semaine	Horaires harmonisés à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 pour les déchèteries fixes	
		horaires été	horaires hiver
Déchèteries (M/S/VX/VJ)	Lundi au vendredi	9h00-12h00 14h00-17h45	9h00-12h00 13h30-17h15
	Samedi	9h00-12h00 13h30-18h15	9h00-12h00 13h30-17h15
Déchèterie de Pont de Roide / Vermondans	Lundi	14h00 -17h45	13h30-17h15
	Mercredi et vendredi	9h00-12h00 14h00-17h45	9h00-12h00 13h30-17h15
	Samedi	9h00 - 12h00 13h30 - 18h15	9h00 - 12h00 13h30 - 17h15
Déchèterie de Colombier-Fontaine	Lundi, mardi, mercredi et vendredi	9h00-12h00 14h00-17h45	9h00-12h00 13h30-17h15
	Samedi	9h00-12h00 13h30-18h15	9h00-12h00 13h30-17h15
Déchèterie Mobile	Commune de Mathay	14h00 -17h00 tous les lundis et un samedi sur deux	
	Autres communes	15h00 – 18h00	14h00 – 17h00

### Fréquence de passage de la déchèterie mobile par commune - Année 2019

76 permanences /an	18 permanences/an	12 permanences/an	6 permanences/an	4 permanences/an
1 commune	2 communes	5 communes	4 communes	2 communes
<b>Mathay</b>	<b>Bavans Dampierre les Bois</b>	<b>Badevel Bart Fesches le Châtel Hérimoncourt Mandeure</b>	<b>Bethoncourt Dasle Taillecourt Vandoncourt</b>	<b>Allenjoie Exincourt</b>

## Unités de traitement des déchets

Les unités existantes appartenant à PMA sont au nombre de quatre :

L'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

Le site de la Charmotte : Quai de transfert et fosse à verre

La plate - forme de tri-broyage-transfert des encombrants de Montévillers

La compostière de Vieux-Charmont

### Localisation des Unités de traitement



## Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Montbéliard

Localisation : Rue du Champ du Cerf – 25200 MONTBELIARD

Date d'ouverture : Octobre 1988

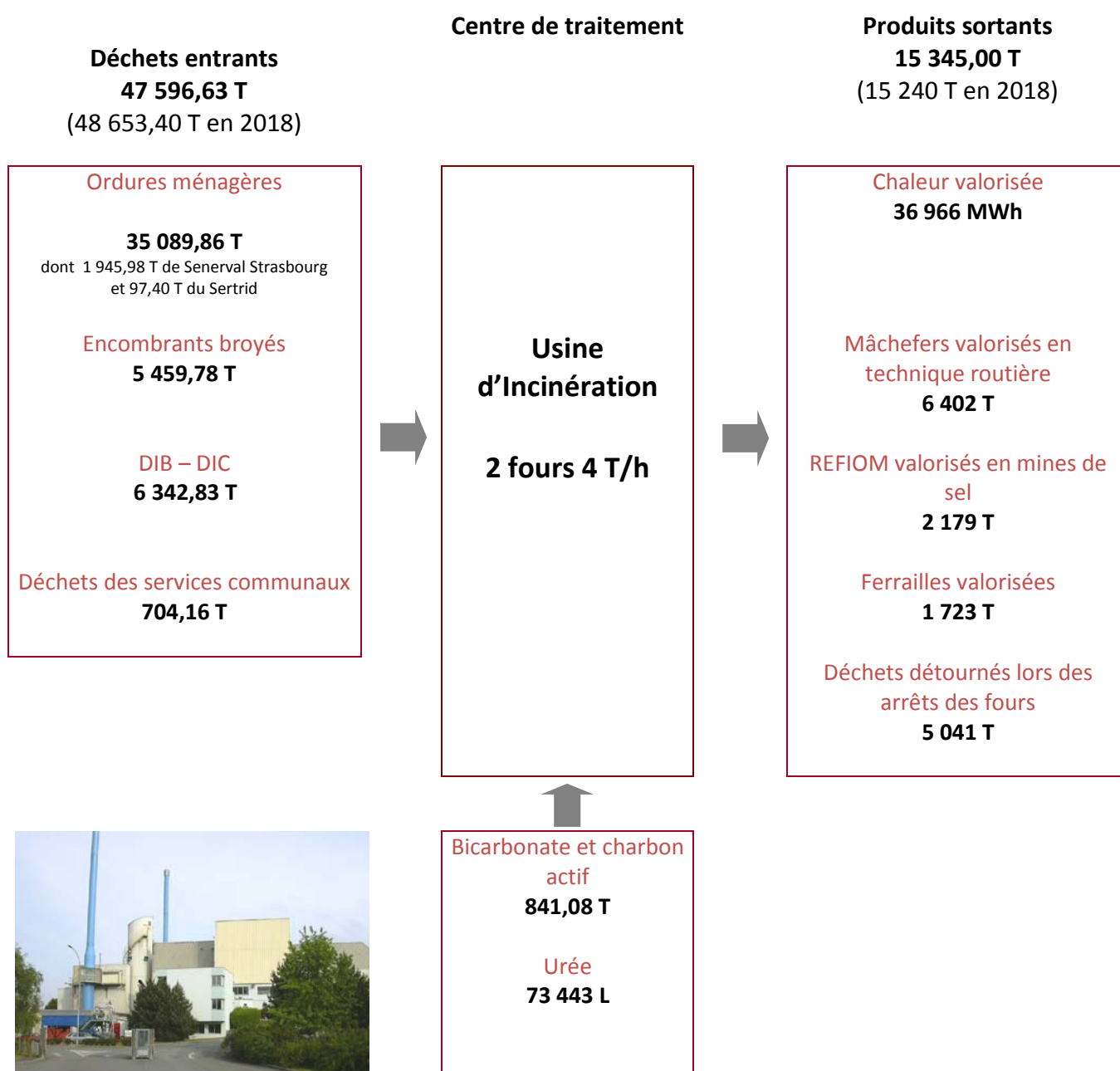
Descriptif : Deux fours semi-oscillants de 4 tonnes par heure, type Laurent Bouillet.

Capacité annuelle : 56 000 tonnes d'ordures ménagères.

Exploitation déléguée à VEOLIA Propreté (Valinéa) jusqu'en 2024.

La chaleur produite est orientée vers le réseau collectif de chaleur du quartier de la Petite Hollande à Montbéliard. Elle représente 60 à 65 % de la chaleur nécessaire au chauffage et à la production de l'eau chaude sanitaire du quartier (équivalent 6 000 logements).

Une étude d'opportunité relative à l'avenir de l'UIOM au-delà de 2023 est actuellement en cours par un cabinet externe.



## Quai de transfert des flaconnages



Localisation : Rue de la Charmotte – 25420 VOUJEAUCOURT

Date d'ouverture : Mai 2016

Descriptif :

Afin d'optimiser les transports vers le centre de tri du Sytevom (70), un quai de transfert a été construit. Il se compose d'une aire de déchargement, d'une trémie de dépôt des déchets d'une capacité de 60 m<sup>3</sup>, de deux compacteurs fixes et de sept caissons. Les déchets sont ensuite transportés à l'aide d'un poids lourd et d'une remorque afin d'être traités

**Déchets entrants sur le quai**

**Centre de Traitement du SYTEVOM**

**Déchets sortants du centre de tri du SYTEVOM**

**1 255,76 T**

(1 150,10 T en 2018)

**1 255,76 T**

**1 114,48 T**



<i>Acier</i>	94,76 T	} Plastiques
<i>Alu</i>	23,09 T	
<i>EMB MIX PEHD PP PS*</i>	171,24 T	
<i>EMB MIX PET clair Q7*</i>	354,26 T	
<i>EMB MIX PET foncé Q8 *</i>	101,33 T	
<i>Films</i>	18,78 T	
<i>PCC 5.03 (ELA) *</i>	52,21 T	
<i>Refus</i>	298,81 T	
<i>Taux de refus</i>	<b>23,79 % (23,07 % en 2018)</b>	
*voir glossaire		

La différence entre le tonnage des déchets entrants et des déchets sortants est due à la freinte\*

## Centre de tri et transfert des encombrants - Montévillars

Localisation : Montévillars - route d'Allondans – 25200 Montbéliard

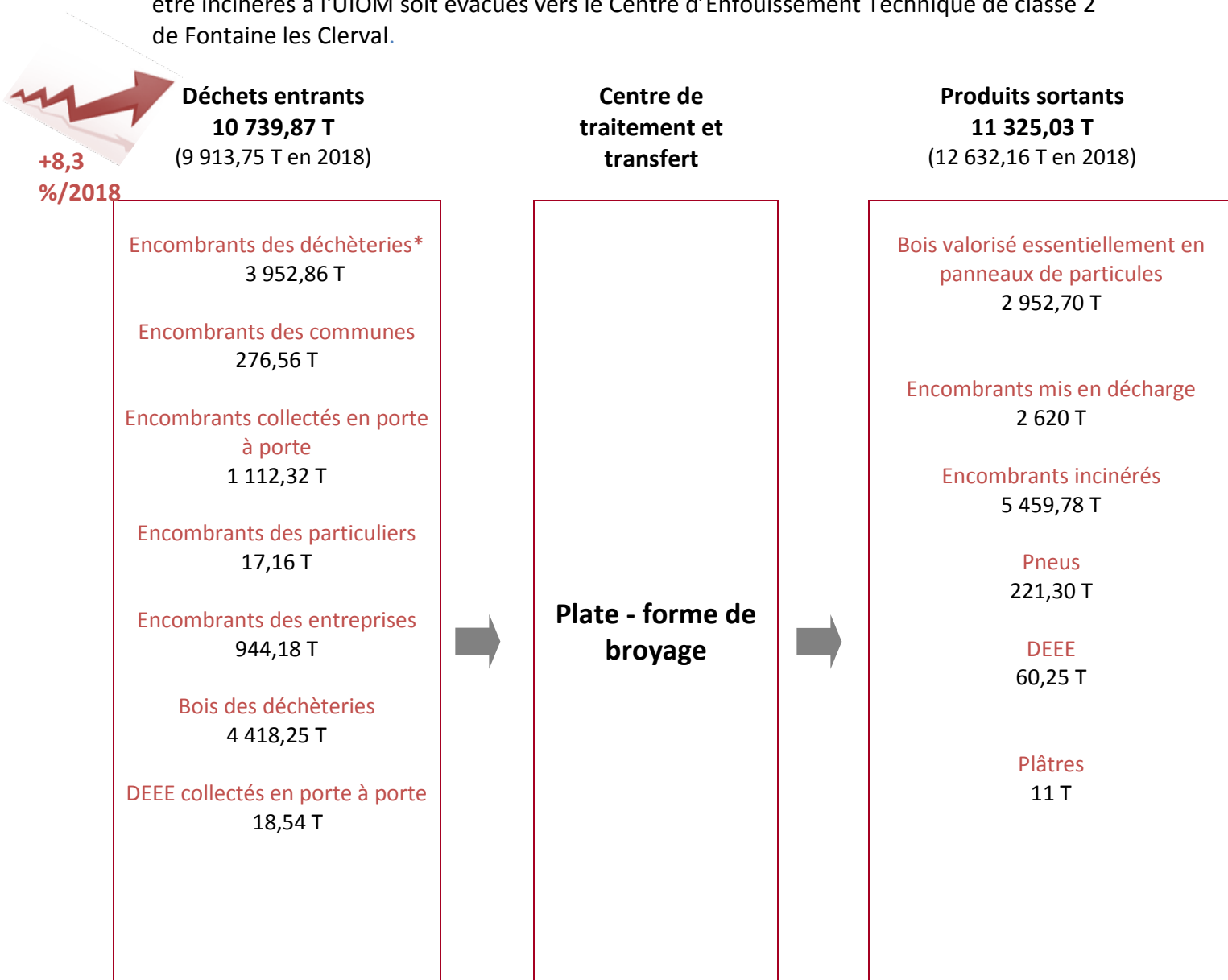
Date d'ouverture : 2003

Descriptif :

Cette plate-forme reçoit les encombrants non triés et le bois en provenance :

- des déchèteries,
- des communes et des entreprises (apports payants variant de 156 à 250 €/tonne),
- des collectes d'encombrants réalisées par PMA en porte à porte,
- exceptionnellement des particuliers.

Les déchets non recyclables (hors bois) sont majoritairement broyés afin de pouvoir soit être incinérés à l'UIOM soit évacués vers le Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 de Fontaine les Clerval.



\*déchèteries fixes + déchèterie mobile

La différence entre le tonnage des déchets entrants et des déchets sortants est due au stock.



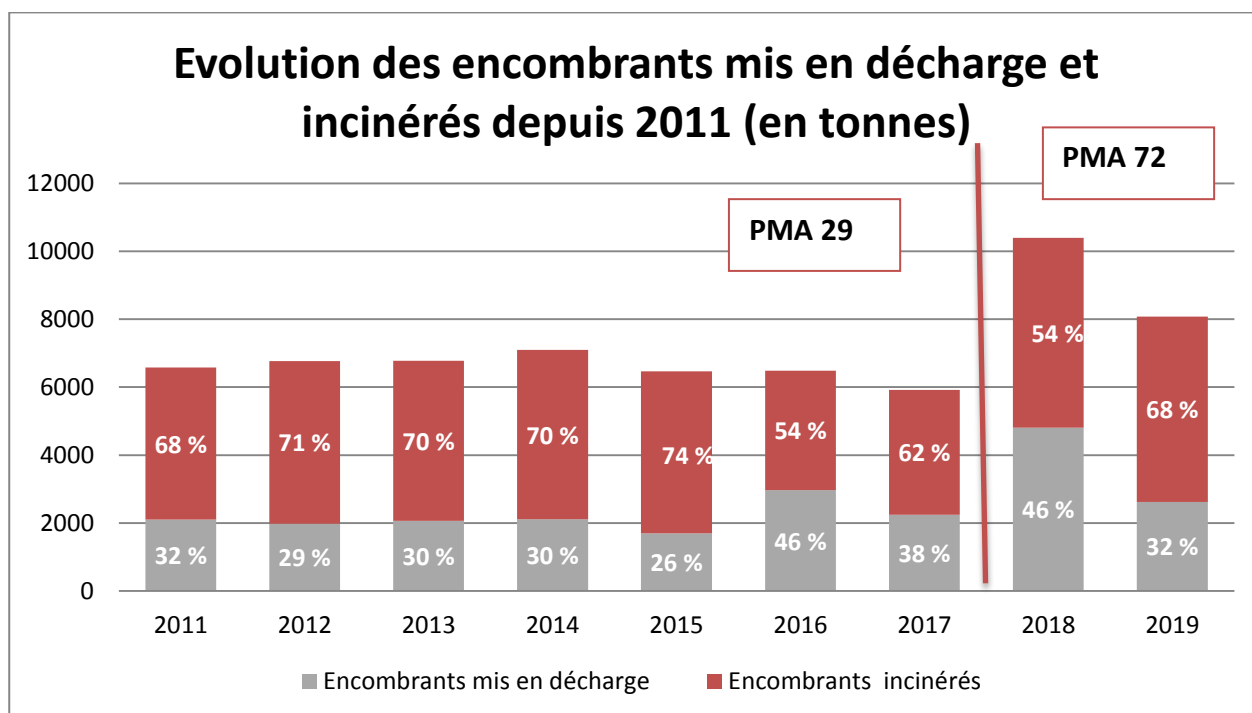
## Evolution du traitement des encombrants – Années 2011 à 2019

Années	Tonnages mis en décharge	Evolution des tonnages / n-1	Tonnages incinérés	Evolution des tonnages / n-1
2011	2 104,00	-2,00 %	4 471,00	-0,73 %
2012	1 977,58	-6,01 %	4 795,01	+7,25 %
2013	2 064,10	+ 4,38 %	4 713,24	-1,71 %
2014	2 111,36	+ 2,29 %	4 985,86	+5,78 %
2015	1 695,08	-19,72 %	4 768,98	-4,35 %
2016	2 966,60 *	+75,01 %	3 520,36 *	-4,35 %
2017	2 243,05	-24,39 %	3 677,44	+4,46%
2018	4 811,00	+114,48 %**	5 584,00	+51,84 %**
2019	2 620,00	- 45,54 %	5 459,78	-2,22 %
2011/2019		+ 24,52 %		+22,11 %

\*panne du broyeur

\*\*Avec nouvel EPCI

**Rappel :** La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe un objectif de réduction des déchets ménagers non dangereux et non inertes mis en CET de -30% entre 2010 et 2020 et -50 % d'ici 2035.



## Compostière

Localisation : Route de Brognard – 25600 Vieux Charmont

Date d'ouverture : 1994

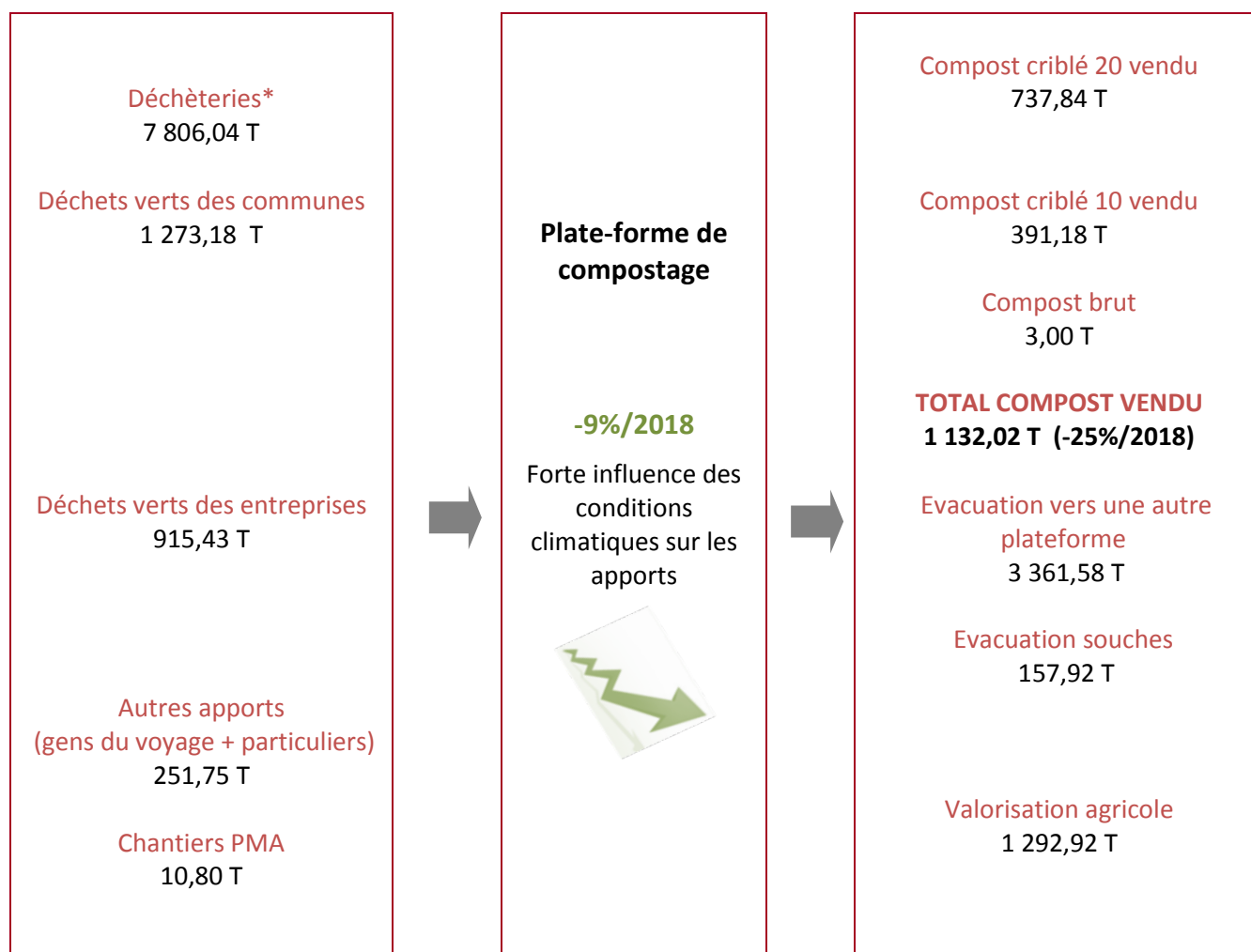
Descriptif : La compostière traite les déchets verts en provenance des déchèteries, des communes et des entreprises. Elle transforme les déchets verts en compost destiné à la vente. Ce compost a obtenu la certification ECOFERT en 2003 qui devient en 2011 Attestation Intrants. Les analyses effectuées chaque année montrent que le compost est toujours de bonne qualité et conforme aux normes de certification. Il est de ce fait utilisable en agriculture biologique.



**Déchets entrants**  
**10 257,20 T**  
(11 269,15 T en 2018)

**Centre de traitement**

**Produits sortants**  
**5 944,44 T**  
(7 459,88 T en 2018)

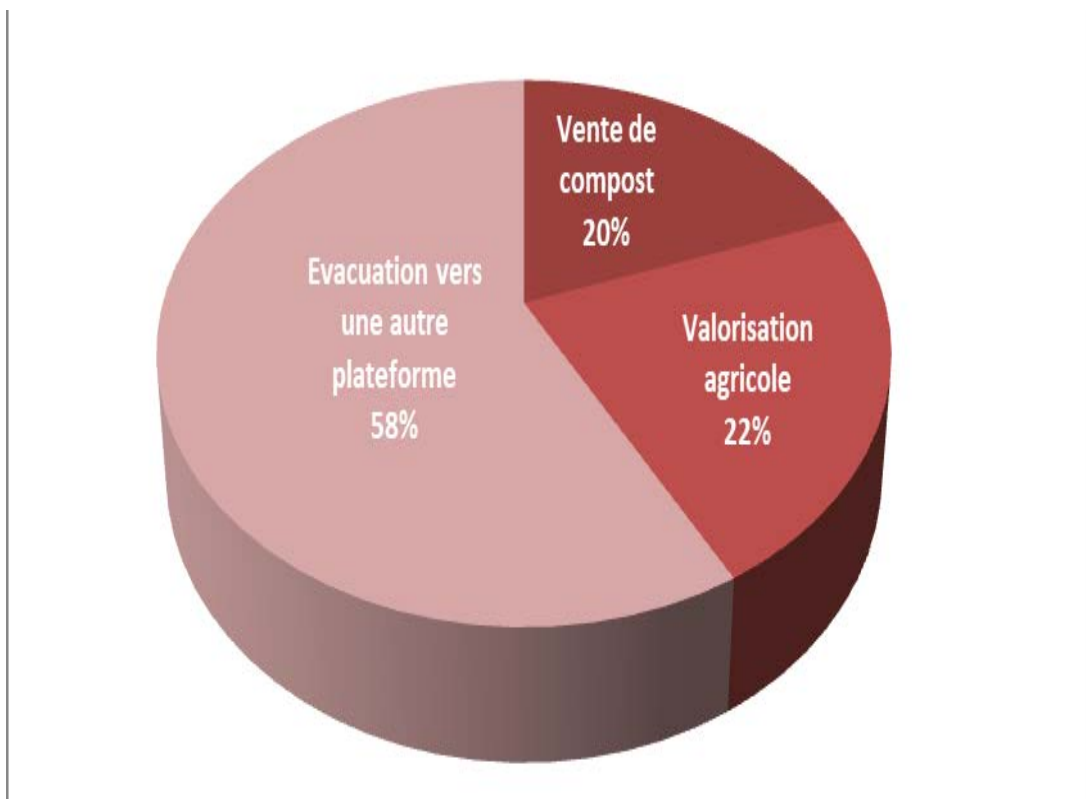


\*Déchèteries fixes + déchèterie mobile

La différence entre les déchets entrants et sortants est due au stock



### Répartition des produits sortants – Année 2019



## Autres services aux administrés

### Centre d'appel

Plus de 10 000  
appels  
téléphoniques

03 81 31 84 99

Pour toutes questions relatives aux :

- horaires des déchèteries et conditions d'accès,
- inscriptions pour la collecte des encombrants en porte à porte,
- demandes de dotations, modifications ou retraits de bacs à ordures ménagères,
- informations pour les professionnels concernant la collecte de leurs déchets ou la redevance spéciale,
- paiement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Ou pour toutes informations ou réclamations liées à la collecte des déchets

### Réparations et livraisons des conteneurs à ordures ménagères

- Il s'agit de réparations essentiellement couvercles et roues,
- De dépôts ou de retraits de bacs,
- De changement de volume ....

Environ 2 500  
interventions

## Hygiène et sécurité

Tout au long de l'année, PMA s'efforce d'améliorer les conditions de travail des agents.

### Les opérations menées par le service prévention

- groupe de travail CHSCT (déchèteries et règlement des collectes),
- suivi des remarques faites lors des inspections par l'ACFI,
- suivi et mise à jour des grilles d'évaluation des risques,
- rédaction de « Flash Accident » pour informer les agents et rappeler les consignes de sécurité.

# **La prévention et les nouvelles filières de valorisation**

Véritable enjeu de société, la prévention des déchets (en s'attaquant au gaspillage, en développant de nouvelles activités économiques, en optimisant la dépense publique et en responsabilisant les producteurs de déchets) constitue un axe essentiel du développement durable. Il faut en particulier souligner que la prévention des déchets fait partie des actions du **Plan Climat Air** de Pays de Montbéliard Agglomération dont le programme d'actions a été adopté lors du Conseil Communautaire de mai 2016.

### La politique de prévention des déchets de PMA passe par plusieurs axes de progrès :

- **Mettre en place des actions ou nouvelles filières permettant de réduire les quantités d'ordures ménagères produites et d'augmenter le recyclage et d'en réduire leur nocivité,**
- **Diminuer les quantités de déchets fermentescibles présents dans le bac à ordures ménagères,**
- **Travailler avec des entreprises ou associations d'insertion,**
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire et consommer autrement.**

### Extension des consignes de tri

Pays de Montbéliard Agglomération a destiné à chaque foyer de l'agglomération un nouveau Mémo Tri (*cf extrait ci-dessous*), suite à la réussite à l'appel à projets CITEO pour l'extension des consignes de tri des déchets à tous les emballages.

Au point recyclage, chacun peut désormais déposer tous ses emballages ménagers en plastique avec les emballages en métal et les briques en carton.

Quelques exemples : pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs en plastique, pots de crème ou encore boîtes de poudre chocolatée peuvent désormais être triés. Ces emballages sont valorisés par le prestataire de PMA, à savoir le centre de tri du SYTEVOM de NOIDANS-LE-FERROUX.

Une conférence de presse a été menée le 07/05/2019 à Bethoncourt afin d'inaugurer le premier point recyclage de l'agglomération dotée de la nouvelle signalétique autocollante consécutive à cette évolution des consignes de tri.

L'ensemble des 72 calendriers de collectes présents sur le site internet de l'agglomération ont été modifiés pour valoriser ce nouveau geste de tri.

Une animation vidéo, explicative de ces consignes de tri étendues a été réalisée et diffusée sur les réseaux sociaux.



## Réalisation d'une nouvelle signalétique autocollante pour les points recyclage

En application de l'extension des consignes de tri, de nouveaux autocollants dédiés au tri des « Plastiques, métaux et briques alimentaires » ont été apposés sur l'ensemble des conteneurs de tri (*cf exemple avec photo ci-dessous*). Cette opération, qui s'est déroulée sur 4 mois, a permis la pose de 1 125 autocollants pour conteneurs aériens et 16 pour conteneurs enterrés.

L'état de dégradation avancé d'une part importante du parc de points recyclage a nécessité de recourir aux services d'une société spécialisée en signalétique.



## Communication liée au lancement d'une collecte expérimentale des bio déchets



Ayant été retenu dans le cadre d'un appel à projets initié par l'ADEME, PMA a lancé une collecte expérimentale de bio déchets à destination des particuliers. Collecte déléguée à un prestataire privé.

Cette collecte permet de réduire le poids des ordures ménagères tout en libérant la poubelle de déchets potentiellement nauséabonds.

Les bio déchets sont à déposer dans des conteneurs dédiés et identifiés (*cf photo ci-dessous*). Ce dispositif, complémentaire au compostage individuel, permet de détourner ces bio déchets de l'incinération en les valorisant par méthanisation.

En 2019, 12 communes volontaires ont bénéficié de cette première opération, qui sera étendue en 2020 à d'autres communes (Voir page 15/16).

Dans ce cadre, le service de sensibilisation a coordonné l'ensemble des dispositions d'information des publics ciblés (réalisation et diffusion de flyers, d'affiches, rédaction de communiqués de presse et de texte spécifique pour chacun des bulletins municipaux concernés).



Également, deux réunions publiques d'information ont été menées (le 08/07/2019 à Longeville-sur-Doubs et le 07/11/2019 à Bethoncourt) en présence de la Direction Collecte et Traitement des déchets de PMA et du responsable de la société AGRIVALOR, prestataire de collecte retenu dans le cadre de cette expérimentation.

## Promotion du compostage individuel et vente de composteurs

Afin de favoriser le compostage des déchets organiques et de réduire les quantités d'ordures ménagères à incinérer, Pays de Montbéliard Agglomération a choisi d'inciter les usagers au compostage domestique.

La promotion du compostage individuel est abordée en même temps que le rappel des consignes de tri lors des campagnes de sensibilisation en porte-à-porte.

Il faut y ajouter des actions de sensibilisation du jeune public spécifiques au compostage (voir ci après).

L'agglomération vend des composteurs aux habitants depuis 1996 afin de favoriser le compostage des déchets organiques et de réduire les quantités d'ordures ménagères à incinérer.

Plusieurs modèles de composteurs individuels (un modèle bois ou un modèle plastique) sont proposés.

Il y a deux lieux principaux de vente : à la compostière de Vieux-Charmont et à la Direction Collectes à Voujeaucourt. Ces sites sont complétés par de la vente itinérante sur stands lors de manifestations.

En 2019, les tarifs de vente des composteurs variaient de 18 € à 110 € selon le modèle.

**260  
composteurs  
vendus**

- 141 composteurs en bois (400 L)
- 110 composteurs en plastique (400 L)
- 3 composteurs de proximité en bois (600 L)
- 6 lombri composteurs
- 88 bio seaux



## Promotion du compostage collectif

En outre, des actions spécifiques au compostage collectif (ou dit « partagé », ou « en pied d'immeubles ») sont également menées :

Sites concernés avec des déchets ménagers : 10 sites en 2019 (131 foyers)	
Montbéliard	Suivi technique de quatre sites – <b>47 foyers</b> au total (25 personnes) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Combes aux Biches (depuis déc. 2013) : portage Ville ;</li> <li>- Batteries du parc (depuis déc. 2013) : portage Ville ;</li> <li>- Le Bosquet (depuis sept. 2017) : portage Nexity ;</li> <li>- Rue de l'Etang (depuis 2019) : portage Nexity.</li> </ul>
Audincourt	Suivi technique de quatre sites - <b>55 foyers</b> au total (100 personnes) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue Bainier (depuis mars 2016) : portage Habitat 25 ;</li> <li>- Combe Es Breux (depuis déc. 2016) : portage Néolia ;</li> <li>- Pont de Gland (depuis janv. 2017) : portage Ville ;</li> <li>- Rue Camille Steib (depuis juill. 2018) portage Ville.</li> </ul>
Valentigney	Suivi technique d'un site (place Léon Blum) – <b>15 foyers</b> au total (21 personnes). Initié par Néolia.
Bethoncourt	Suivi technique d'un site Rue Pasteur - <b>14 foyers</b> au total (30 personnes). Portage Ville. Partenariat avec <i>Les Incroyables Comestibles</i>
Sensibilisation en porte-à-porte :	
3 opérations liées au compostage partagé – 2 communes concernées : Montbéliard (Grosjean bis et Etang) et Audincourt (Montanot) - <b>30 foyers touchés au total.</b>	

Déchets de la restauration collective :	
<b>Cantine scolaire site Japy à Audincourt</b>	Depuis 2014 : suivi technique d'un site avec 3 composteurs 600 L pour valoriser les déchets de préparation de repas.
<b>CFA Bethoncourt</b>	Depuis fév. 2016 : suivi technique d'un site avec 3 composteurs 600 L pour valoriser les déchets de préparation de repas des 2 restaurants. <i>Arrêt du suivi en été 2019.</i>
<b>MFR Mandeuve</b>	Depuis 2018 : suivi technique d'un site avec 3 composteurs fabriqués sur place pour valoriser les déchets de préparation et de restes de repas du restaurant scolaire.
<b>Hermès Allenjoie</b>	Depuis 2018 : suivi technique d'un site avec 3 composteurs pour valoriser les déchets de préparation de repas.

*Atelier d'initiation au compostage  
(agenda « 123 nature »)*



*Compostage collectif à Montbéliard  
tamisage*



*Animations scolaires « Compostage et jardinage » à la Damassine*



## Lutte contre le gaspillage alimentaire

Un important travail a été mené en 2019 dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT) de PMA, co-piloté par la Chambre d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort.

En effet, réduire le gaspillage alimentaire et favoriser l'accès du plus grand nombre à des produits locaux issus de l'agriculture biologique grâce au levier de la restauration collective sont deux des objectifs majeurs de ce PAT. Ainsi, parmi les travaux réalisés en 2019, on peut souligner la conduite d'un projet visant à :

- **réduire le gaspillage alimentaire,**
- **structurer la filière agricole pour le débouché de la restauration collective.**

Ce travail a été mené grâce à l'accueil d'une stagiaire ingénieur agronome au sein de la Direction Développement économique. Il a débouché sur la publication d'un **Guide pratique** (40 pages – cf visuel ci-dessous) destiné aux gestionnaires, publics et privés, de restauration collective.

Les informations contenues dans ce guide permettront aux gestionnaires :

- de **mettre en place un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire grâce à des fiches actions** inspirées pour la plupart d'expériences réelles,
- de **s'approvisionner plus facilement en produits locaux et bios**, grâce à une liste de contacts de producteurs



*Guide téléchargeable sur [agglo-montbeliard.fr](http://agglo-montbeliard.fr) / rubrique Développement économique / Circuits courts*

### Comment s'est déroulé ce projet ?

Sept établissements volontaires (sur un panel de 174 sondés) ont fait l'objet d'un travail approfondi ; il s'agissait d'écoles maternelles et primaires, de collèges et d'EHPAD.

L'objectif était simple : quantifier les quantités gaspillées et comprendre les causes du gaspillage alimentaire afin d'apporter des solutions pour y remédier.

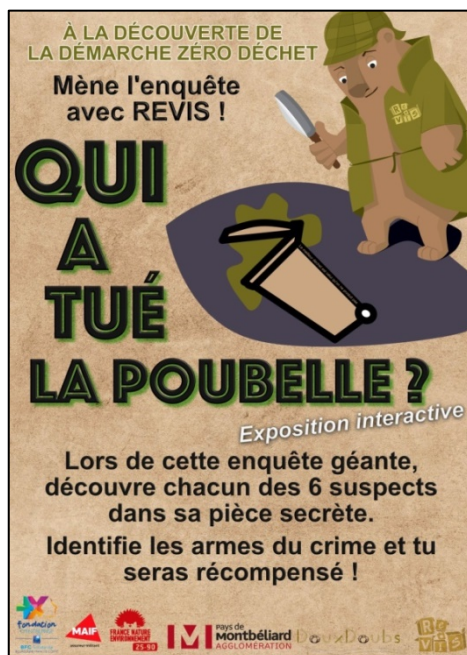
Par ailleurs, concernant la structuration de la filière, un travail de recensement des produits agricoles disponibles pour la restauration collective a été réalisé.

## Exposition sur la démarche « Zéro déchets »

L'exposition « **Qui a tué la poubelle** » a été conçue et réalisée en 2019 par l'association REVIS de Liebwillers. Elle a été accueillie à la Damassine du 14 septembre au 22 décembre 2019.

Après une première exposition "REVIS ou la vie Sauvage des décharges" (accueillie à La Damassine en 2018), dans laquelle des déchets récupérés dans la nature ont été transformés en œuvres d'art, l'association REVIS revient avec ce nouveau projet. Intitulée « **Qui a tué la poubelle** », cette exposition a pour ambition de montrer au grand public comment tendre vers le Zéro Déchet de façon ludique (sous forme d'enquête) et très pédagogique.

En effet, l'exposition, composée d'installations réalisées par les bénévoles à partir de matériaux recyclables et/ou recyclés présente un aperçu, grandeur nature, de l'avant/après démarche Zéro Déchet dans 6 lieux emblématiques de la maison : cuisine, salle de bains, chambre, salon au moment des fêtes de Noël puis lors de grands évènements.



## Les recycleries/ressourceries

Une étude est actuellement menée par les divers partenaires locaux (Frip'Vie, Ensemblier et Emmaüs) afin de mettre en place un système de recycleries dans les déchèteries de PMA.

## L'action des associations d'insertion

Sur PMA, il existe six associations qui récupèrent les produits collectés dans les déchèteries afin de les recycler :

### ➤ L'association FRIP'VIE

C'est une association Loi 1901 fondée en avril 1997. Par la remise au travail progressive de personnes en grande difficulté, cette association trie les vêtements récupérés et les revend à prix modiques dans quatre magasins situés dans le Pays de Montbéliard aux personnes ou familles en situation de précarité.

238.72  
tonnes  
collectées

### ➤ Le Relais Est

Le Relais possède 63 containers sur l'agglomération. Une partie des vêtements collectés sur le territoire de PMA est revendue au magasin Ding Fring à Audincourt.

214 tonnes  
collectées

### ➤ L'association AEAL (Association d'aide aux Enfants Atteints de Leucémie)

L'association possède 19 containers, le tonnage collecté n'a pas été communiqué.

### ➤ L'association ENVIE

C'est à travers la convention liant PMA à l'éco-organisme Ecosystèmes, pour le traitement des DEEE, que le partenariat avec ENVIE existe.

Cette association effectue la collecte des DEEE des déchèteries vers les centres de traitement en partenariat avec l'association JURATRI qui réalise les premières opérations de démantèlement avant un traitement spécifique.

960,81  
Tonnes  
collectées

### ➤ L'association Emmaüs

Cette association est de longue date prestataire de PMA. Elle effectue notamment, par le biais d'un marché public, le tri des papiers/cartons et valorise la ferraille.

2 765 T de papiers triés  
2 946 T de cartons triés  
1 746,43T de ferraille  
valorisée

### ➤ **L'association IDé**

PMA a un partenariat avec cette association depuis 2004.

Dans le cadre de ce partenariat, IDé conditionne en sacs de 20 litres le compost criblé 10 mm produit à la compostière de Vieux-Charmont.

Par ailleurs, IDé se charge de la vente de ces sacs et assure un service de livraison à domicile du compost.

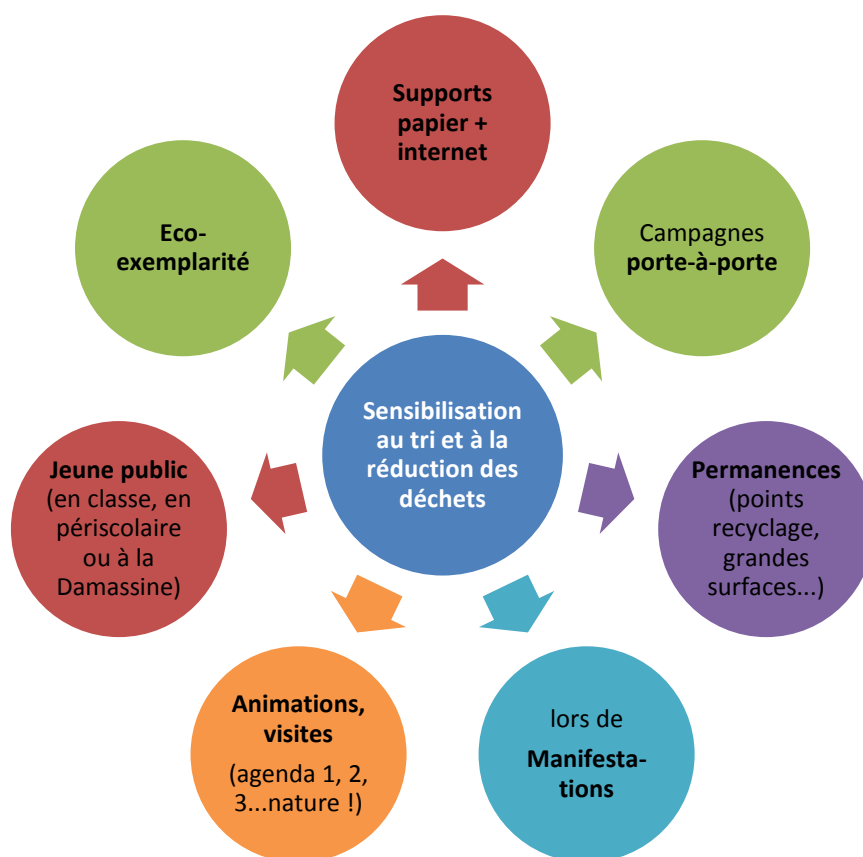
A ce titre, IDé effectue des permanences sur 3 déchèteries les samedis matins de début avril à fin juin et de septembre à fin octobre.

Le bilan des ventes 2019 n'a pas été communiqué.



**Animations/  
Communication/  
Sensibilisation**

## Par quels biais est menée la sensibilisation ?



### ➤ Supports de communication grand public

En 2019, divers supports ou outils de communication ont été créés ou remaniés :

- nouveau Mémo Tri dans le cadre des consignes étendues,
- nouveau sac de tri suivant l'extension des consignes de tri,
- nouveau panneau déroulant,
- nouveaux visuels pour le tri des plastiques pour les points recyclage,
- création des supports dédiés à l'expérimentation de collectes de bio déchets,
- création des outils de communication liés à la mise en place de collectes d'ordures ménagères par camion disposant d'un dispositif de levées à bras latéral,
- mise à jour des documents liés au contrôle d'accès en déchèteries,
- nouveaux autocollants pour les bio seaux des usagers,
- nouveau panneau d'exposition sur le compostage en pied d'immeubles,
- nouveaux calendriers de collectes,
- propositions d'articles et de « news » pour les bulletins communaux et les réseaux sociaux.

**Lien utile :** <http://www.agglo-montbeliard.fr/#!/dechets/le-recyclage.html>



➤ **Campagnes de sensibilisation en porte-à-porte**

<b>Sensibilisation en porte-à-porte sur le Tri :</b>	
<p><b>6 opérations</b>, 5 communes concernées : Montbéliard, Etupes, Audincourt, Bethoncourt, Hérimoncourt (<b>269 foyers et 125 élèves</b> sensibilisés « de visu »).</p> <p><i>Motifs principaux de ces campagnes : création de points recyclage, mauvaise utilisation des bacs d'ordures ménagères (OM), complément sensibilisation de collégiens, sensibilisation en grandes surfaces.</i></p> <p>- Également, en 2019, sur le site du quartier Perlinski à Audincourt, un partenariat avec NEOLIA dans le cadre de l'animation de leur NEOBOX pour la sensibilisation de 100 riverains.</p>	
<p><b>6 opérations</b>, 6 structures concernées : 50 apprentis (Bethoncourt), 5 personnes Resto du Cœur (Montbéliard), 1 personne Crèche (Colombier Fontaine), 17 personnes Adapei (Etupes), 2 personnes Foyer Arial (Audincourt), 17 élèves de Segpa (Sochaux) - <b>92 personnes touchées au total.</b></p>	
<p><b>3 opérations</b> liées au compostage partagé – 2 communes concernées : Montbéliard (Grosjean bis et Etang), Audincourt (Montanot) - <b>30 foyers touchés au total.</b></p>	
<p>Rappel des consignes liées à la collecte des cartons à la demande de la commune de Montbéliard : sensibilisation de <b>326 commerçants.</b></p>	

➤ **Animations jeune public**

<b>Spécial jeune public :</b>	
Cycle pédagogique « déchets »*	2018/2019 : <b>1 067 élèves (49 classes)</b> inscrites), du CP à la 6 <sup>ème</sup> . Sous-traité via marché public à un CPIE.
En Maternelles (Tri)	Animations sur le tri des déchets en classes de maternelles ( <b>36 interventions</b> , soit <b>801 élèves</b> ).
Animations jeune public à la Damassine	Compostage : <b>225 enfants</b> (10 classes) sensibilisés pour l'année 2019. Tri : <b>71 élèves</b> (3 groupes) sensibilisés pour l'année 2019.
Sensibilisation au gaspillage alimentaire	Centre social L'envol, Montbéliard – <b>20 jeunes</b>
Sensibilisation compostage	<b>6 opérations</b> , 6 structures concernées : centre social L'Envol (Montbéliard), apprentis CFA (Bethoncourt), responsable crèche (Colombier-Fontaine), résidents Adapei (Etupes), Foyer Arial (Audincourt), élèves Segpa (Sochaux) - ( <b>92 personnes touchées</b> ).

\*Ce cycle pédagogique permet des interventions directement au sein des classes (action conduite depuis 2003 par PMA) et permet de toucher des élèves du CP à la 6<sup>ème</sup> avec les objectifs suivants :

- appréhender la notion de déchets,
- réfléchir aux principaux problèmes posés par les déchets ménagers : quantité et nature des déchets,
- pollutions et nuisances engendrées,

- comprendre la notion de prévention des déchets : pourquoi et comment réduire la quantité de déchets à la source dans nos actions de tous les jours ?
- connaître la notion de tri des déchets : pourquoi et comment trier ?
- prendre conscience de la préservation des ressources grâce au tri et au recyclage,
- connaître le devenir des déchets, les différents moyens d'élimination, le recyclage et le cycle des matériaux, ainsi que la valeur des déchets liée à leur recyclage,
- identifier les points recyclage, les déchèteries et les modalités concrètes de tri pour les habitants du Pays de Montbéliard,
- impliquer les élèves dans des actions de prévention et de tri effectuées à l'école et dans l'environnement familial.



*Animations scolaires sur le Tri à la Damassine*

### ➤ Tenue de permanences

Contacts aux commerçants et professionnels :	
Promotion du tri	Permanences assurées dans 3 grandes surfaces : Intermarché Audincourt, Seloncourt, Sochaux ( <b>239 personnes touchées</b> )

### ➤ Tenue de stands Tri/compostage

Stands Tri/compostage lors de manifestations grand public :	
Manifestations diverses	<b>5 manifestations : 718 personnes sensibilisées</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marché du développement durable d'Audincourt, le 19/04/2019 (70 pers et scolaires) ;</li> <li>- Comice Agricole et Foire Paysanne à Présentevillers le 07/09 (89 personnes) ;</li> <li>- Fête de la Nature à Seloncourt, les 29-30/09 (52 personnes + 359 scolaires) ;</li> <li>- Rallye éco citoyen de la Damassine le 20/10 (env. 100 personnes) ;</li> <li>- Fête de la paysannerie et des Vieux Métiers le 06/10 (48 personnes).</li> </ul>
Marchés du soir (avec vente de composteurs)	Stand sur <b>5 marchés</b> du soir à Blamont, Vieux-Charmont, Montenois, Fesches-Le-Châtel, Etouvans : <b>141 personnes</b> sensibilisées au total.
Tri lors de manifestations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salon gastronomique les Papilles en Folie à Etupes les 2 et 3/02/2019 ;</li> <li>- Coupe Gordon Bennett, à Arbouans du 13 au 15/09 ;</li> <li>- Semi-marathon Le Lion à Montbéliard le 29/09 ;</li> <li>- Village d'Asie, les 28-29/09 à Audincourt ;</li> <li>- Marché de Noël de Montbéliard</li> </ul>



Animation scolaire sur le tri lors du mini-lion à Montbéliard



Stand lors du Marché DD d'Audincourt



Stand lors de la Foire paysanne



Stand lors du Marché du soir de Blamont

➤ Animations, visites

Animations, visites :	
Animations grand public « 1, 2, 3...nature ! »	<p><b>12 animations</b> spécifiques « déchets » organisées en 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers (fabrication cosmétiques naturels, produits ménagers écologiques, meubles en palette, créations en carton, compostage, recettes anti-gaspi...),</li> <li>• visites (compostière de Vieux-Charmont, Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Montbéliard...).</li> </ul> <p><i>En régie ou réalisé par des partenaires</i></p>
Visites d'équipements sur demande	<p>Accueil sur demande de 2 groupes (<b>40 personnes</b>) pour des visites de déchèteries (jeune public, étudiants, public handicapé, etc.).</p>

➤ *Eco-exemplarité*

Eco-exemplarité :	
Visite	Dans le cadre d'une Matinale de l'info dédiée aux agents de PMA, <b>38</b> ont pu visiter l'usine de tri du SYTEVOM à Noidans-le-Ferroux (70). Le SYTEVOM est le prestataire de PMA pour le tri des déchets plastiques.
Tri des déchets dans les bureaux de PMA	Tri généralisé au siège de PMA et dans d'autres bâtiments, opération de sensibilisation interne dans 2 directions (Direction Collectes et Régie d'Entretien). L'opération sera poursuivie en 2020 pour impliquer chaque agent de la collectivité.
Composteurs dans des bâtiments de PMA	Au 31/12/2019, <b>quatre sites</b> sont équipés : la Damassine (1 composteur depuis 2010 + 1 lombricomposteur), le siège de PMA (3 composteurs depuis 2012), le Théâtre de Mandeuve (1 composteur) et la crèche de Colombier-Fontaine.
Lombricompostage	Depuis 2014 : projet interne à PMA « foyers témoins » ( <b>10 adhérents</b> ) et « bureaux témoins » ( <b>13 référents</b> ).



*Usine du SYTEVOM pour le tri des emballages*



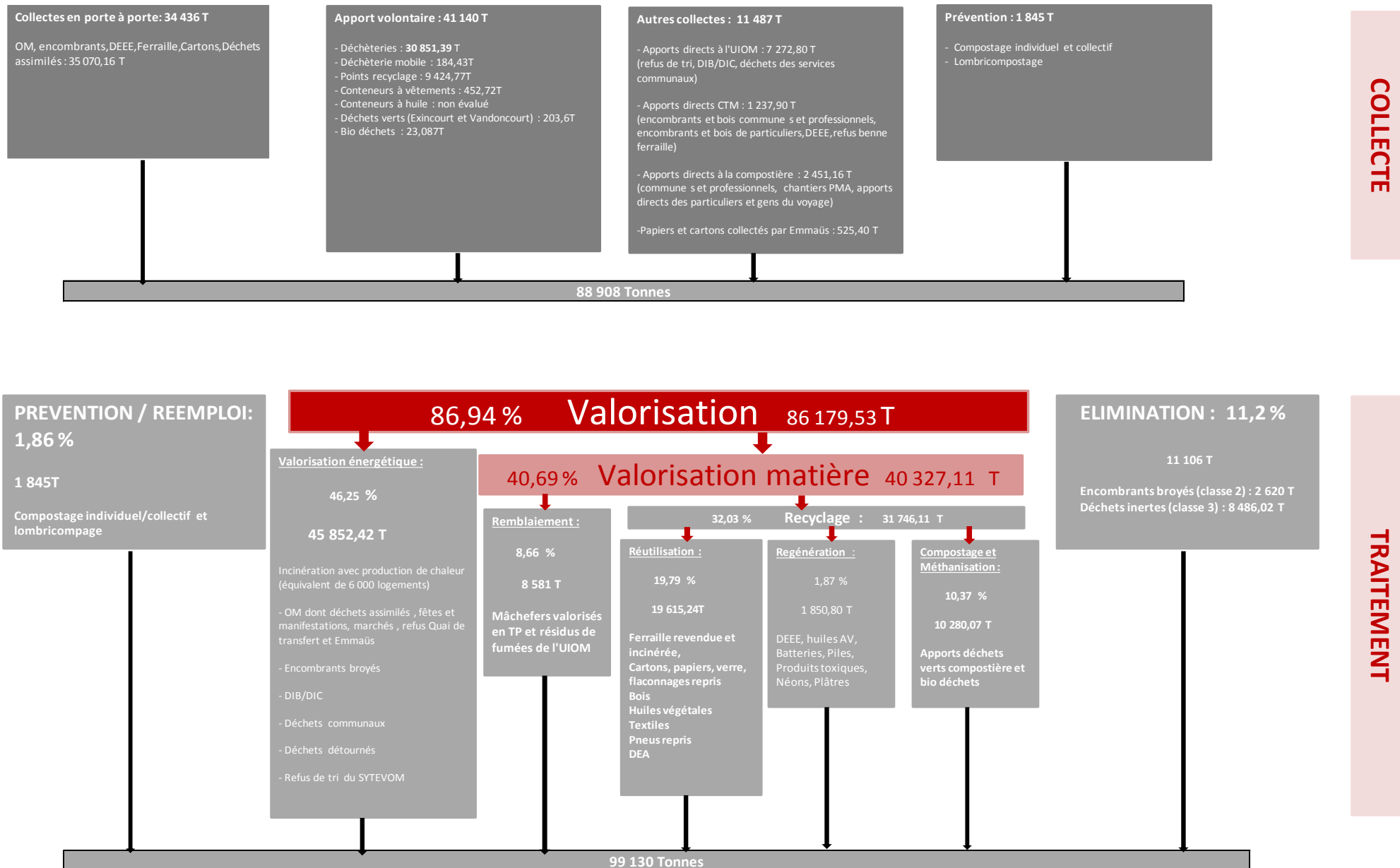
*Lombricomposteurs installés au siège de PMA pour les déchets de type marc de café, sachets de thé*

**Tri des déchets sur la manifestation des Lumières de Noël 2019**

Dans le cadre d'un partenariat mené avec la Ville de Montbéliard, le tri des déchets a été expérimenté sur le marché de Noël 2019 organisé du 23 novembre au 24 décembre 2019.

Un travail préparatoire entre les services de PMA et les services municipaux a permis de mettre en place des « lunettes de tri » dédiées à la collecte sélective des déchets recyclables.

# ANNEE 2019- PRODUCTION TOTALE DE DECHETS EN TONNES



**INDICATEURS**

**FINANCIERS**

## Montant annuel global des dépenses et recettes du service

Un programme de travail sur les coûts a été engagé dès 2001 par l'ADEME. Et, depuis 2005, l'ADEME conduit au niveau national une démarche qui vise à doter les collectivités locales d'une réelle capacité à concevoir, conduire et réguler leur politique de gestion des déchets, en particulier par la connaissance et la maîtrise des coûts. Il s'agit notamment de la matrice des coûts. Pays de Montbéliard Agglomération s'est inscrit dans cette démarche depuis 2017, aussi, les coûts présentés, dans ce rapport, sont donc issus de la matrice des coûts de l'année 2019.

Année 2019 Montants en euro HT			Flux des déchets						Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Biodéchets des ménages	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels		Encombrants
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	536 620,00	143 099,00	536 620,00	35 775,00	178 873,00	178 873,00	178 873,00	1 788 733,00
		Communication	59 276,00	4 544,00	111 059,00	32 624,00	13 366,00	---	10 132,00	231 001,00
		<b>TOTAL Fonctionnelles</b>	<b>595 896,00</b>	<b>147 643,00</b>	<b>647 679,00</b>	<b>68 399,00</b>	<b>192 239,00</b>	<b>178 873,00</b>	<b>189 005,00</b>	<b>2 019 734,00</b>
	Techniques	Prévention	18 333,00	---	---	---	7 857,00	---	---	26 190,00
		Pré-collecte	353 663,00	60 622,00	126 140,00	14 405,00	---	---	---	554 830,00
		Collecte	2 763 419,00	101 301,00	676 357,00	4 443,00	1 225 564,00	30 850,00	156 411,00	4 958 345,00
		<b>TOTAL Collecte et pré-collecte</b>	<b>3 117 082,00</b>	<b>161 923,00</b>	<b>802 497,00</b>	<b>18 848,00</b>	<b>1 225 564,00</b>	<b>30 850,00</b>	<b>156 411,00</b>	<b>5 513 175,00</b>
		Transfert/Transport	---	21 199,00	148 145,00	---	731 679,00	28 997,00	33 934,00	963 954,00
		Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	---	246 095,00	13 413,00	17 915,00	277 423,00
		Tri et conditionnement	---	---	402 669,00	---	56 856,00	---	---	459 525,00
		Compostage	---	---	---	2 599,00	368 271,00	100 838,00	---	471 708,00
		Incinération	---	---	---	---	389 401,00	713 106,00	62 102,00	1 164 609,00
		Autre valorisation matière ou énergie	---	---	---	---	280 972,00	10 921,00	---	291 893,00
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	196 847,00	27 971,00	30 520,00	255 338,00
		Traitement des inertes	---	---	---	---	30 516,00	---	---	30 516,00
		<b>TOTAL Traitement des déchets non dangereux</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>402 669,00</b>	<b>2 599,00</b>	<b>1 568 958,00</b>	<b>866 249,00</b>	<b>110 537,00</b>	<b>2 951 012,00</b>
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	---	105 314,00	---	---	105 314,00
		Autres charges	---	---	---	---	33 744,00	---	---	33 744,00
		<b>TOTAL Techniques</b>	<b>3 135 415,00</b>	<b>183 122,00</b>	<b>1 353 311,00</b>	<b>21 447,00</b>	<b>3 673 116,00</b>	<b>926 096,00</b>	<b>300 882,00</b>	<b>9 593 389,00</b>
		<b>TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)</b>			<b>3 731 311,00</b>	<b>330 765,00</b>	<b>2 000 990,00</b>	<b>89 846,00</b>	<b>3 865 355,00</b>	<b>1 104 969,00</b>
[REG] Ventes de produits et d'énergie - Incinération			3 065 399,00	---	---	---	---	---	---	3 065 399,00
Produits	Industriels	Matériaux	---	103 911,00	454 816,00	---	129 373,00	---	---	688 100,00
		Compost	---	---	---	---	26 940,00	7 355,00	---	34 295,00
		<b>TOTAL Ventes de produits et d'énergie</b>	<b>---</b>	<b>103 911,00</b>	<b>454 816,00</b>	<b>---</b>	<b>156 313,00</b>	<b>7 355,00</b>	<b>---</b>	<b>722 395,00</b>
		Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	231 583,00	---	231 583,00
		Autres produits	63 867,00	6 446,00	45 159,00	---	10 386,00	11 653,00	1 334,00	138 845,00
	<b>TOTAL Industriels</b>	<b>63 867,00</b>	<b>110 357,00</b>	<b>499 975,00</b>	<b>---</b>	<b>166 699,00</b>	<b>250 591,00</b>	<b>1 334,00</b>	<b>1 092 823,00</b>	
Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	37 265,00	66 139,00	1 495 225,00	---	126 096,00	---	---	1 724 725,00	
<b>TOTAL Produits</b>			<b>101 132,00</b>	<b>176 496,00</b>	<b>1 995 200,00</b>	<b>---</b>	<b>292 795,00</b>	<b>250 591,00</b>	<b>1 334,00</b>	<b>2 817 548,00</b>
Montant de la TVA acquittée			352 378,00	17 410,00	107 982,00	5 015,00	205 287,00	76 371,00	25 283,00	789 726,00
Autres infos	Contribution des usagers	TEOM	3 918 609,00	190 701,00	1 153 661,00	51 800,00	2 228 550,00	637 064,00	282 442,00	8 462 827,00
		REOM	558 882,00	27 198,00	164 539,00	7 388,00	317 842,00	90 860,00	40 283,00	1 206 992,00
		Redevance spéciale	514 590,00	---	---	---	---	---	---	514 590,00
		Facturation à l'utilisateur	36 282,00	---	---	---	---	---	---	36 282,00
		<b>TOTAL Redevance spéciale &amp; facturations usagers</b>	<b>550 872,00</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>
<b>TOTAL Contribution des usagers</b>	<b>5 028 363,00</b>	<b>217 899,00</b>	<b>1 318 200,00</b>	<b>59 188,00</b>	<b>2 546 392,00</b>	<b>727 924,00</b>	<b>322 725,00</b>	<b>10 220 691,00</b>		
<b>TOTAL Contributions</b>			<b>5 028 363,00</b>	<b>217 899,00</b>	<b>1 318 200,00</b>	<b>59 188,00</b>	<b>2 546 392,00</b>	<b>727 924,00</b>	<b>322 725,00</b>	<b>10 220 691,00</b>

COUT DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT – ANNEE 2019		
	€	€/hab
<b>Coût aidé du service public* (en € TTC)</b>	<b>12 650 700</b>	<b>97,87</b>
<b>Niveau de financement</b>	<b>10 220 691</b>	<b>73,42</b>
<b>Ecart entre le coût et le financement</b>	<b>2 430 009</b>	<b>24,45</b>
<b>Ecart entre le coût et le financement en %</b>	<b>19,21 %</b>	

\*coût aidé en € TTC correspond au coût restant à la charge de la collectivité

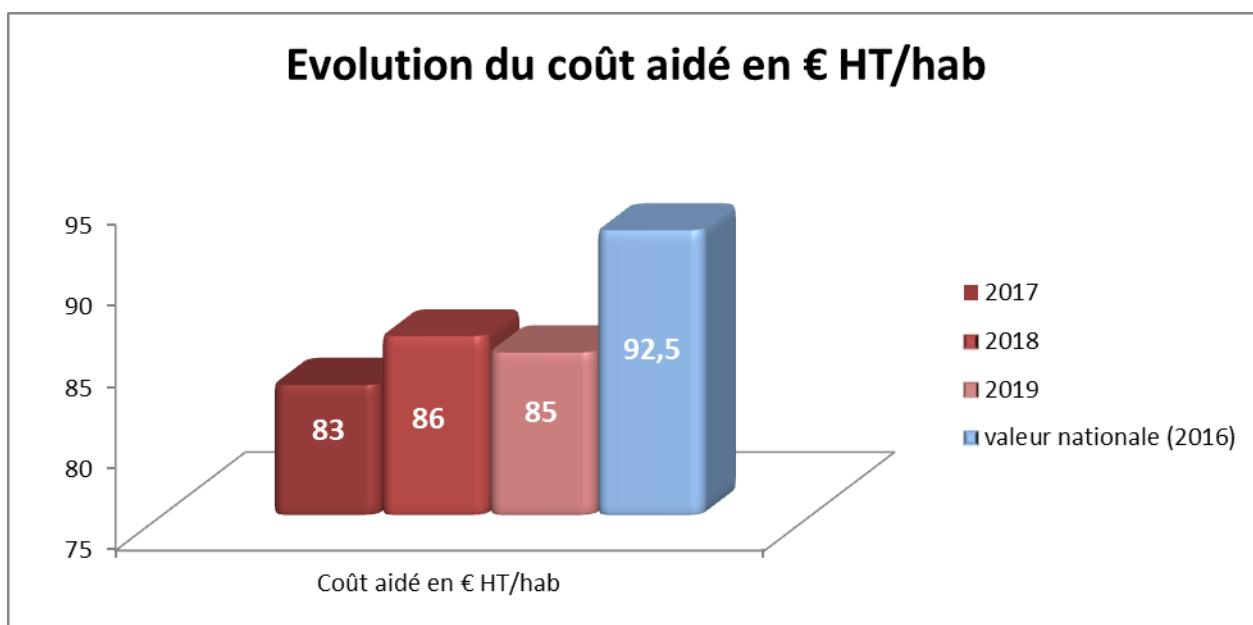
### Coût du service public et niveau de financement par flux de déchets

Année 2019 Montants en euro HT	Flux de déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Biodéchets des ménages	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Encombrants	
Coût aidé HT	6 695 578,00	154 269,00	5 790,00	89 846,00	3 572 560,00	854 378,00	488 553,00	11 860 974,00
Coût aidé TTC	7 047 956,00	171 679,00	113 772,00	94 861,00	3 777 847,00	930 749,00	513 836,00	12 650 700,00
Montant des contributions	5 028 363,00	217 899,00	1 318 200,00	59 188,00	2 546 392,00	727 924,00	322 725,00	10 220 691,00

Recyclables secs des OM hors verre = papiers/cartons et flacons collectés en points R

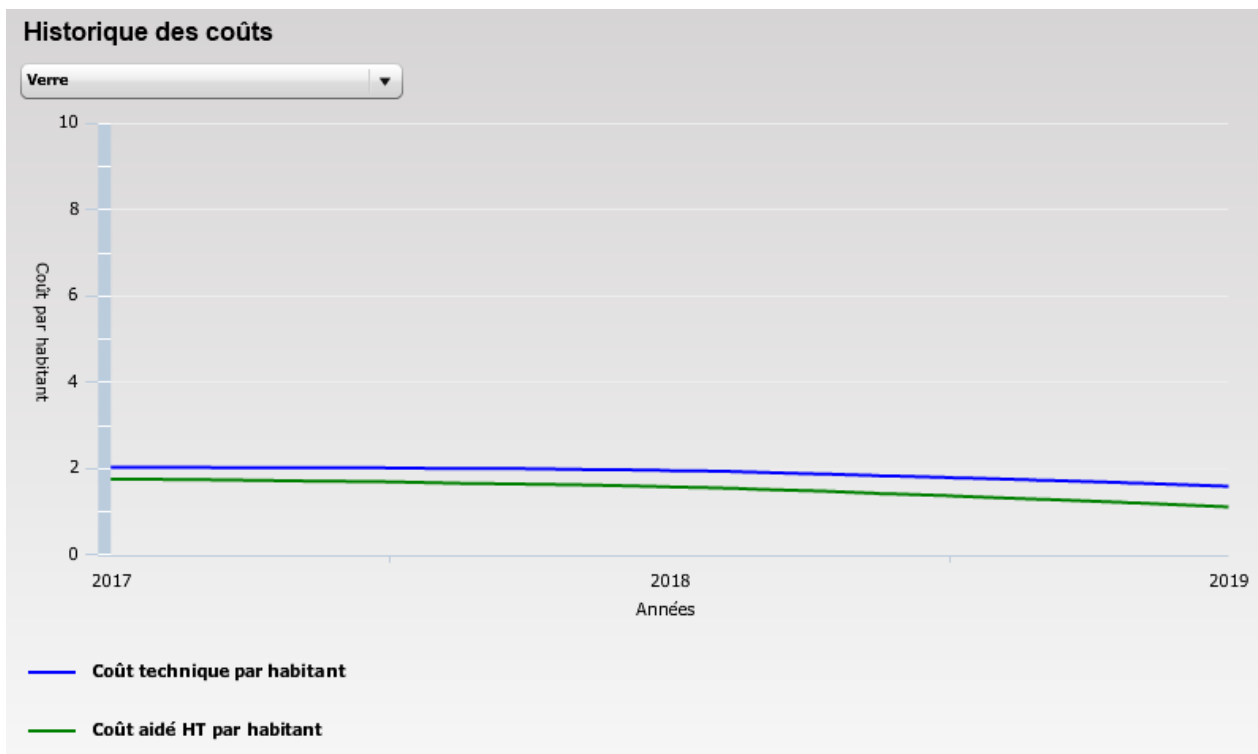
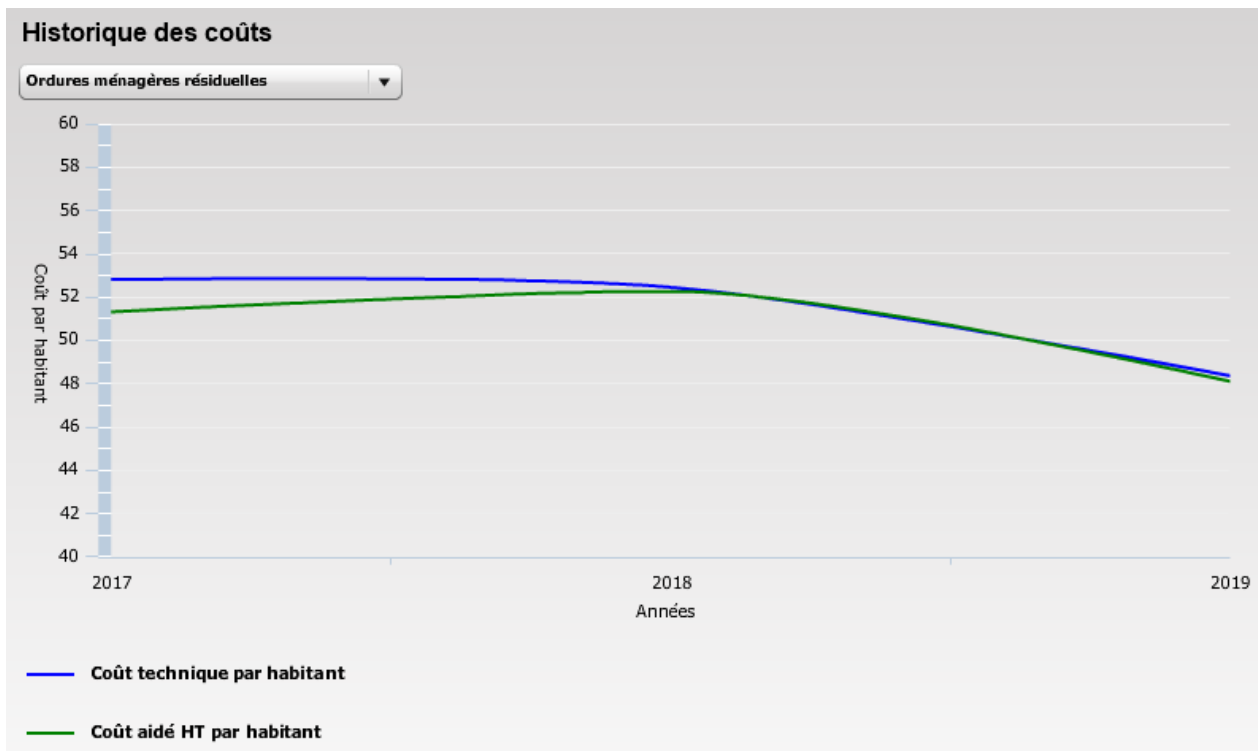
Déchets des professionnels = apports au centre de transfert des encombrants et à la compostière

Encombrants = collecte des encombrants en porte à porte



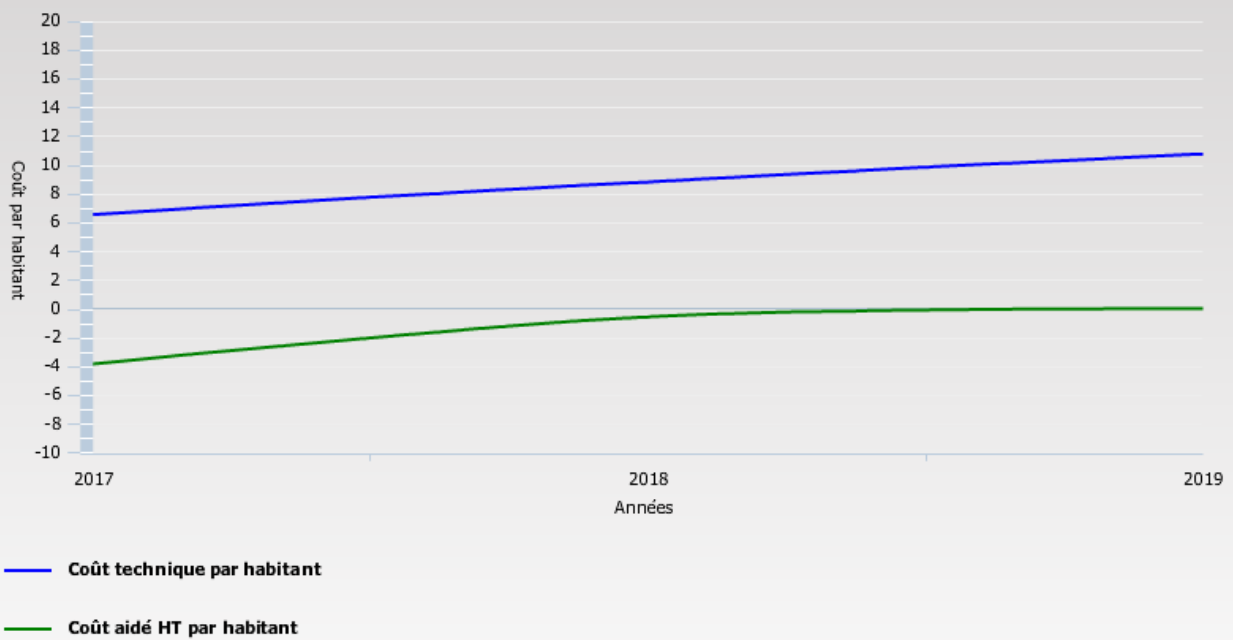
Coût aidé en diminution par rapport à 2018 et inférieur à la référence nationale 2016





## Historique des coûts

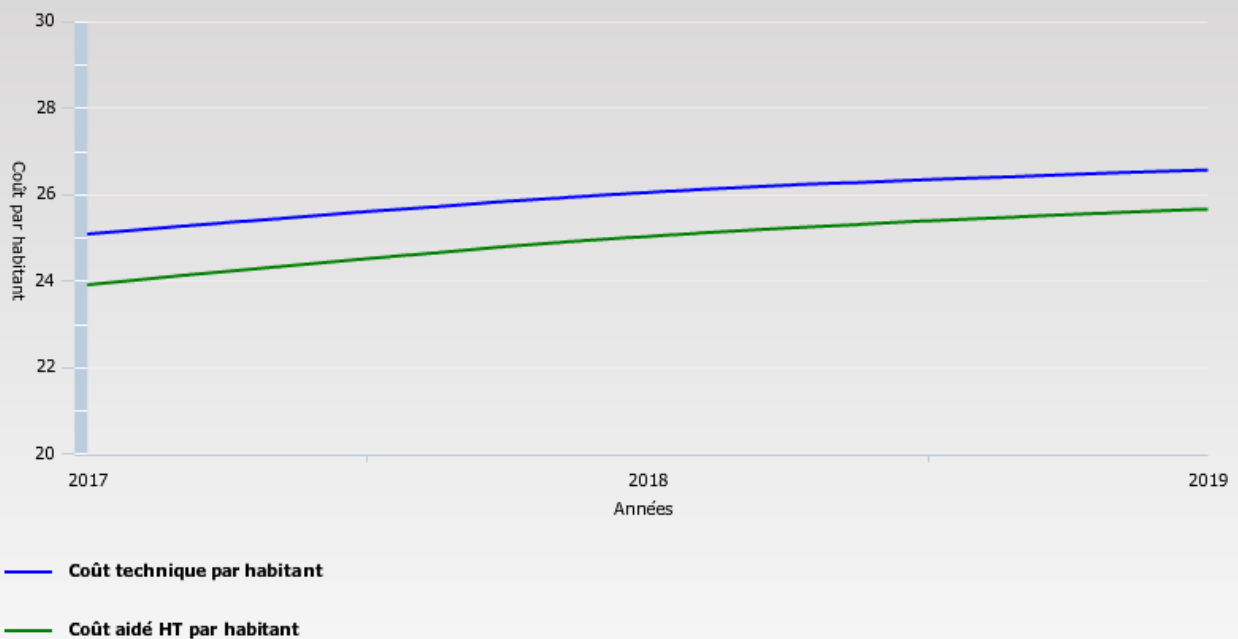
Recyclables secs des OM hors verre



Les coûts sont en hausse car les subventions allouées par CITEO dans le cadre des investissements effectués en 2019 ne seront versées qu'en 2020.

## Historique des coûts

Déchets des déchèteries



## Total des charges par flux

Année 2019 Montants en euro HT / habitant	Flux de déchets						
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Biodéchets des ménages*	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Encombrants
<b>Coût complet</b>	48,36	2,38	14,37	4,01	27,77	7,94	3,83
<b>Coût aidé HT</b>	48,10	1,11	0,04	4,01	25,66		3,82
<b>Coût aidé TTC</b>	50,63	1,23	0,82	4,23	27,14		4,01

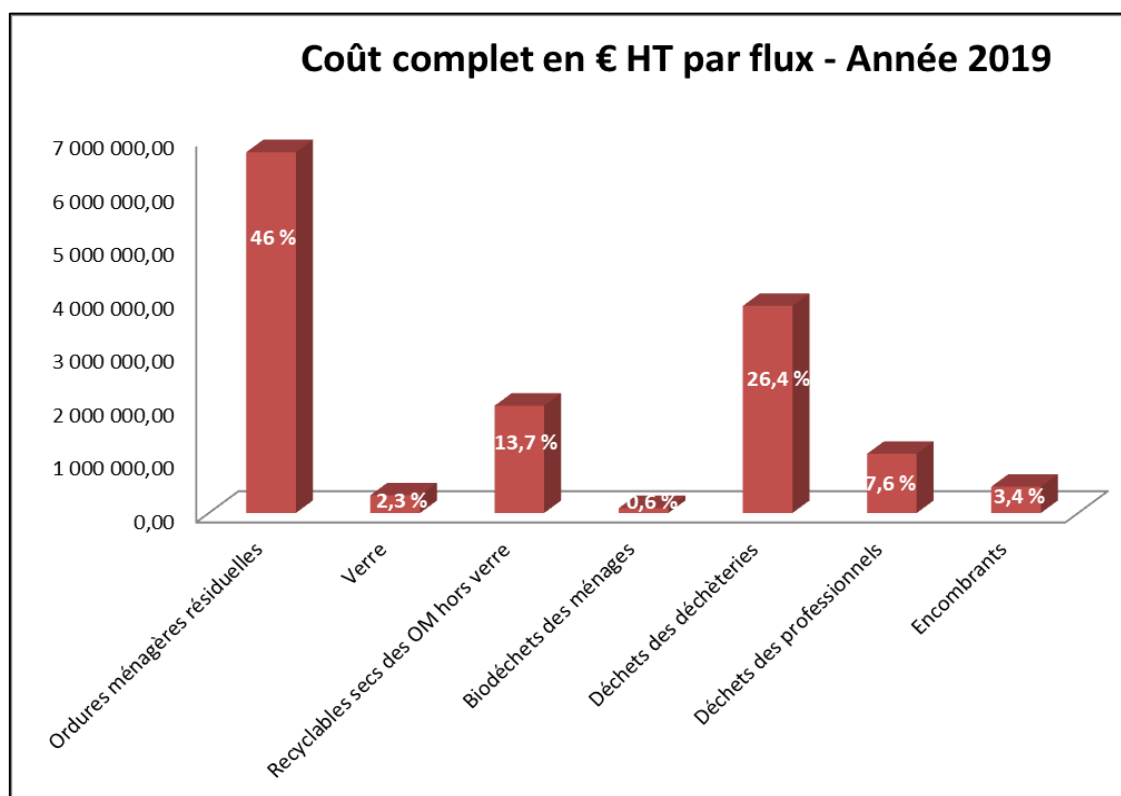
Année 2019 Montants en euro HT / tonne	Flux de déchets						
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Biodéchets des ménages*	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Encombrants
<b>Coût complet</b>	204,52	76,16	393,75	3 891,12	174,59	299,53	367,76
<b>Coût aidé HT</b>	203,39	35,52	1,14	3 891,12	161,37		366,76
<b>Coût aidé TTC</b>	214,09	39,53	22,39	4 108,32	170,64		385,74

**Coût complet** = Totalité des charges hors TVA

**Coût aidé** = Coût complet moins les ventes de produits et d'énergie, des soutiens des éco organismes et les aides diverses

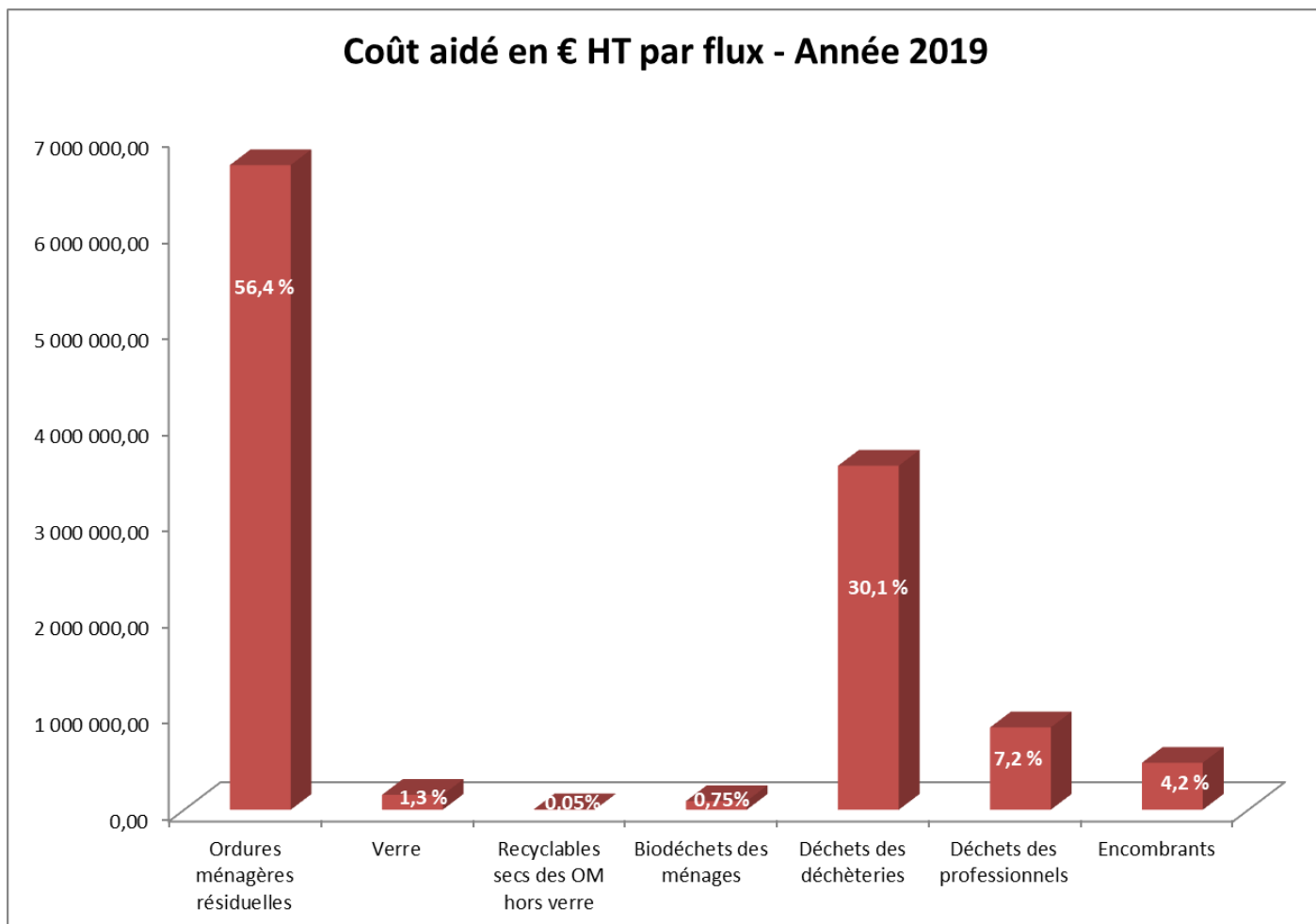
\*S'agissant d'une collecte expérimentale, il est attendu des soutiens de l'Ademe, dans le cadre de l'appel à projets, à hauteur de 52 726,38 € maximum. Toutefois ces soutiens ne seront versés que fin 2020, une fois l'appel à projets terminé.

## Répartition des charges par flux

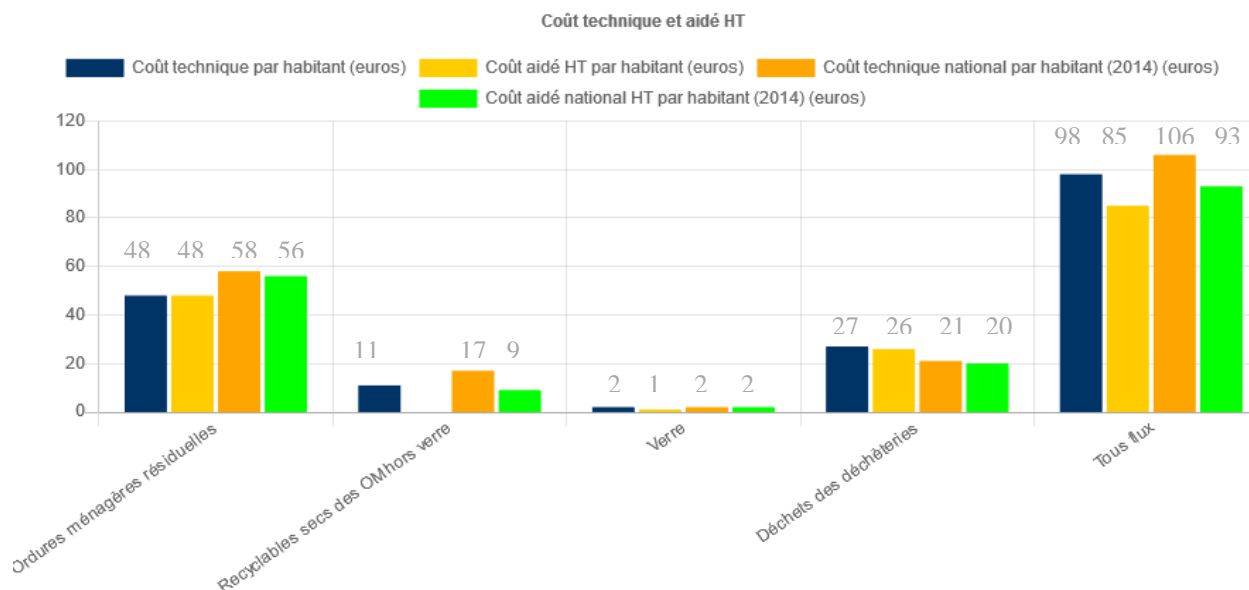


Outre les charges de structure et les frais de personnel qui pèsent lourds dans le budget, les principaux postes de dépenses en fonctionnement sont les suivants :

- Incinération des ordures ménagères : 3 370 830,55 €
- Traitement des divers déchets (hors Ordures Ménagères et y compris le tri) : 1 382 635,91 €
- Vêtements de travail : 87 035,95 €
- Coût des véhicules (réparations et carburants) : 1 205 823,61 €
- Collecte des ordures ménagères de l'ex CC3C par un prestataire : 74 300.62 €



## Différence entre coût techniques et coûts aidés

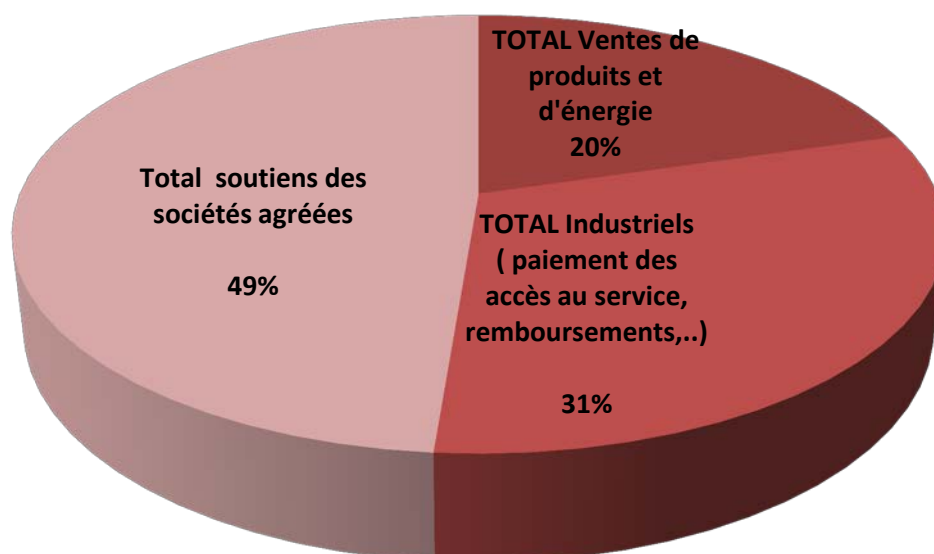


- Ordures ménagères résiduelles : coûts inférieurs au référentiel national – Très peu d’aides et de soutiens.
- Déchets recyclables : coûts inférieurs au référentiel national grâce au mode de collecte en apport volontaire – Coûts équivalents pour le verre – Beaucoup de soutiens perçus d’où l’importance du tri.
- Déchets des déchèteries : coûts supérieurs au référentiel national – nécessité d’améliorer le tri (40 % des déchets de la benne encombrants pourraient être valorisés et développement de nouvelles filières).

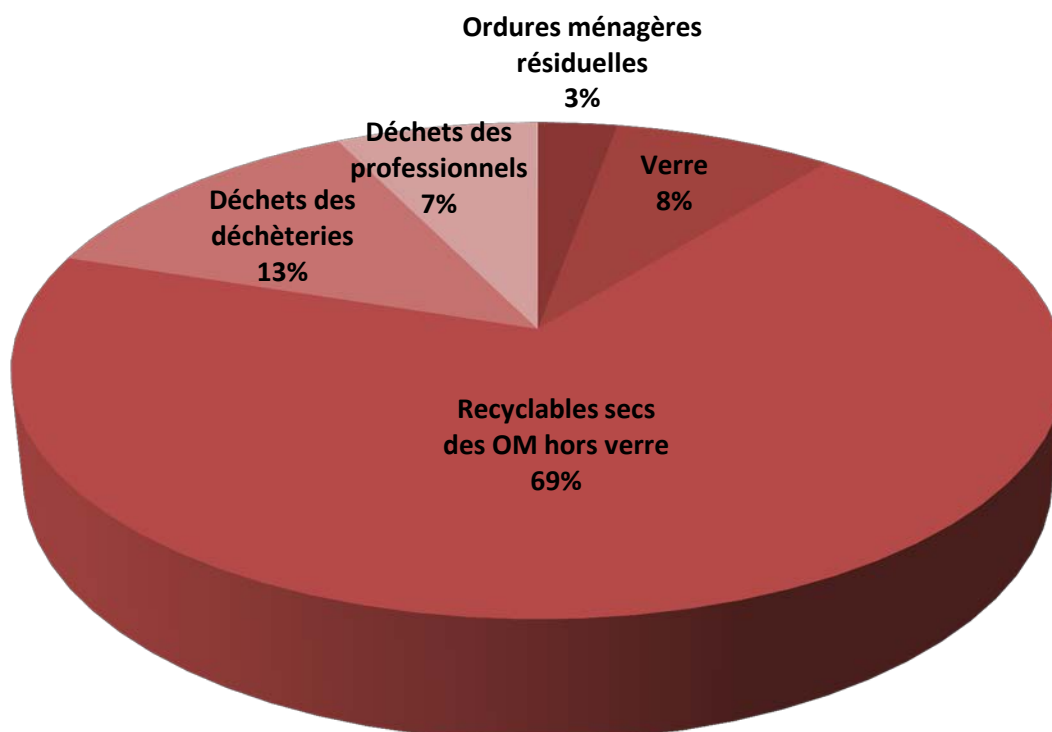
## Total des recettes par flux

En € HT/hab		Flux des déchets							Total
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Bio déchets des ménages	Déchets des déchèteries	Déchets des prof.	Encombrants	
Recettes	Matériaux	---	0,75	3,27	---	0,93	---	---	4,94
	Compost	---	---	---	---	0,19	0,05	---	0,25
	<b>TOTAL Ventes de produits et d'énergie</b>	---	<b>0,75</b>	<b>3,27</b>	---	<b>1,12</b>	<b>0,05</b>	---	<b>5,19</b>
	Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	1,66	---	1,66
	Autres produits	0,46	0,05	0,32	---	0,07	0,08	0,01	1,00
	<b>TOTAL Industriels</b>	<b>0,46</b>	<b>0,79</b>	<b>3,59</b>	---	<b>1,20</b>	<b>1,80</b>	<b>0,01</b>	<b>7,85</b>
Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	0,27	0,48	10,74	---	0,91	---	---	12,39
<b>TOTAL Produits</b>		<b>0,73</b>	<b>1,27</b>	<b>14,33</b>	---	<b>2,10</b>	<b>1,80</b>	<b>0,01</b>	<b>20,24</b>

## Répartition des recettes - Année 2019



## Répartition des recettes par flux - Année 2019



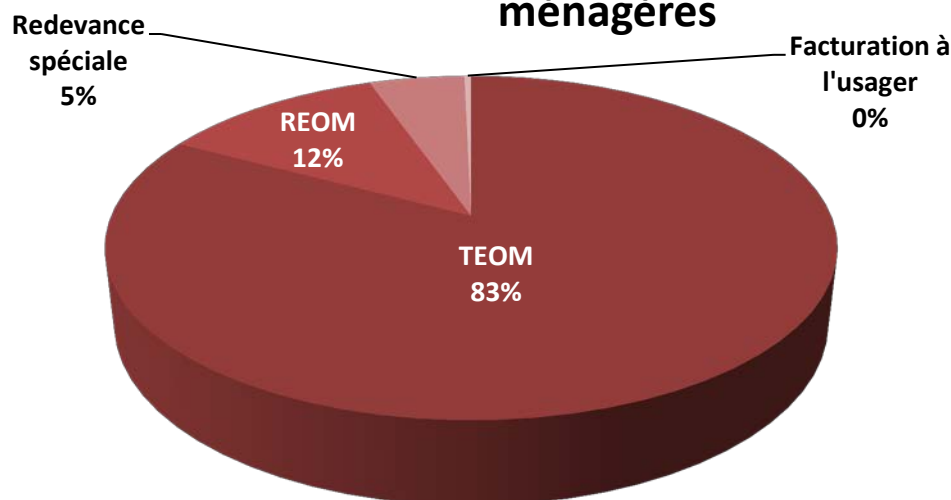
**Les principaux soutiens viennent des éco organismes suivants :**

- **CITEO** : Dans le cadre du barème F pour le recyclage des emballages ménagers et papiers : **1 598 630 €**
- Les autres éco organismes en charge de la récupération des déchets des déchèteries : **126 096 €** :
  - **Ecosystèmes** chargé de la collecte, la dépollution et le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques,
  - **Eco mobilier** chargé de la gestion des Déchets d'Equipements d'Ameublement,
  - **EcoDDS** qui collecte et traite les Déchets Diffus Spécifiques des Ménages (Déchets toxiques).

**Les Modalités de financement du service de collecte et de traitement des déchets – contributions des usagers**

		Flux des déchets							Total
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Bio déchets des ménages	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Encombrants	
Contribution des usagers	TEOM	3 918 609	190 701	1 153 661	51 800	2 228 550	637 064	282 442	8 462 827
	REOM	558 882	27 198	164 539	7 388	317 842	90 860	40 283	1 206 992
	Redevance spéciale	514 590	---	---	---	---	---	---	514 590
	Facturation à l'utilisateur	36 282	---	---	---	---	---	---	36 282
	<b>TOTAL Contribution des usagers</b>	<b>5 028 363</b>	<b>217 899</b>	<b>1 318 200</b>	<b>59 188</b>	<b>2 546 392</b>	<b>727 924</b>	<b>322 725</b>	<b>10 220 691</b>

**Répartition de la contribution des usagers au budget de collecte et de traitement des ordures ménagères**

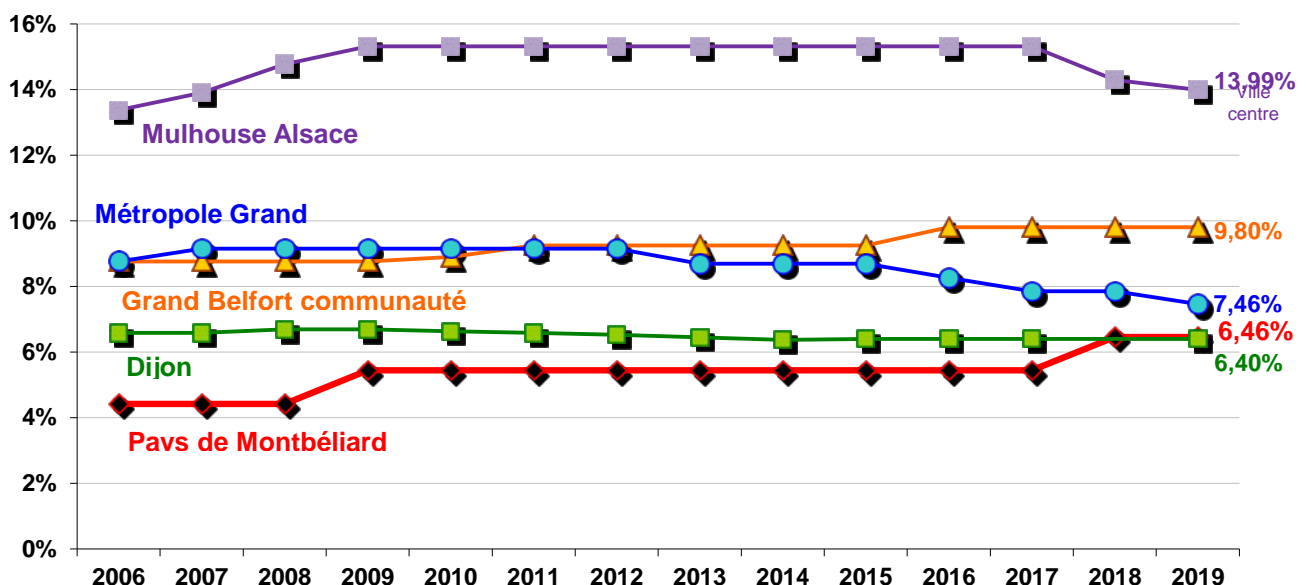


Outre les recettes de ventes de produits et d'énergie, les facturations de prestations, les remboursements divers, les soutiens et aides, le budget de collecte et de traitement des déchets est financé par les contributions des usagers

Suite à la loi Notre et jusqu'au 31 décembre 2021 (date à laquelle les modalités de financement doivent être homogénéisées), sur le territoire de PMA 72, Il existe trois modes de financement du service public de gestion des déchets :

Type de financement	Principe	Nombre de communes	Recettes perçues en 2019
<b>Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères</b>	Instaurée en 2002, elle concerne toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle peut être couplée au budget général et à la redevance spéciale.	29 communes de l'ex PMA 29 + Dambelin et Pont de Roide/Vermondans	<b>8 462 827 €</b> soit +2.33 %/2018
<b>Redevance d'enlèvement des Ordures ménagères</b>	Redevance lié au service rendu- Essentiellement basée sur la composition du foyer ou le volume de la poubelle	29 communes (Ex SIEVOM et ex CCVR)	<b>1 206 992 €</b>
<b>Redevance d'enlèvement des Ordures ménagères Incitative</b>	Effective depuis 2017, elle intègre en plus une part variable relative au nombre de levées par an	11 communes de l'ex CC3C	

### Taux de TEOM votés dans les groupements de collectivités du Grand Est :





## Modalités de financement : Redevance spéciale

Conformément à la réglementation, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, PMA a instauré la redevance spéciale pour les professionnels utilisant le service pour leurs déchets assimilés aux ordures ménagères et ayant un volume de bacs supérieur à 1 100 litres par semaine.

En 2019, la **Redevance Spéciale** a rapporté **514 590 € (2018 : 518 013,92 €** soit une très légère baisse de 0,66 %)

Ci-dessous un tableau présentant l'évolution du seuil d'application et du tarif pour la redevance spéciale.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Seuil d'application en L	1500	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100
Tarif en €/L	0,01255	0,01255	0,01317	0,01345	0,01345	0,01379	0,014	0,01877	0,01914	0,01952	0,01991

La formule appliquée est la suivante :

$$\text{Redevance spéciale} = ((V \times C) - 1\,100) \times 52 \times T$$

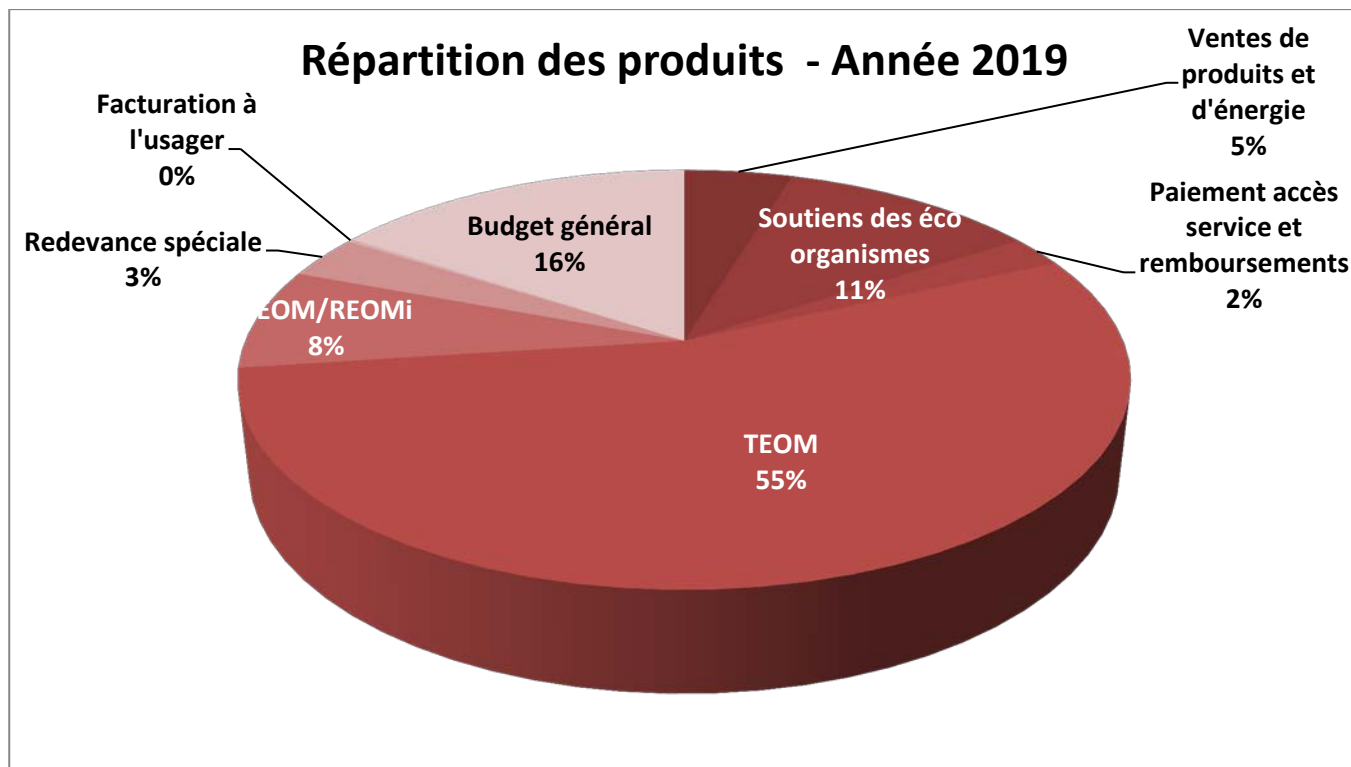
Où

- V = Volume global de bacs mis à disposition de l'établissement
- C = Nombre de ramassages hebdomadaires
- T = Tarif par litre et par ramassage soit **0,01991 €**
- 52 = Nombre de semaines d'activité

Les professionnels dont le volume de bacs reste inférieur aux 1 100 litres sont assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) uniquement. A l'inverse, le fait de payer la redevance spéciale n'exonère pas le professionnel de payer la TEOM.

Dans ce cadre, des conventions sont passées entre PMA et les redevables. En 2019, **270 redevables** étaient soumis à la redevance spéciale.

La redevance spéciale étant compatible avec la TEOM et le budget général uniquement, seuls les professionnels de l'ex PMA 29 et des communes de Pont de Roide/Vermondans et Dambelin sont concernés par cette redevance spéciale.



## GLOSSAIRE

**Ambassadeur du tri** : chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte à porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles...

**Apport volontaire** : mode d'organisation de la collecte dans lequel l'utilisateur se déplace hors de son domicile pour utiliser des contenants de recyclage mis à sa disposition dans un espace collectif.

**Centre d'enfouissement technique (CET)** : Les centres d'enfouissement technique anciennement appelés décharges lorsque ces derniers n'étaient pas contrôlés servent à accueillir et à enfouir les déchets. Depuis l'obligation de n'enterrer que des déchets ultimes, ces centres sont désormais dénommés Centre de Stockage des Déchets Ultimes. Il existe trois catégories :

- CSDU 1 : déchets industriels dangereux.
- CSDU 2 : déchets ménagers et assimilés.
- CSDU 3 : déchets dits inertes.

**Centre de tri** : installation où les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés avant d'être envoyés en recyclage.

**Collecte sélective** : collecte de flux de déchets préalablement triés par les habitants, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

**Compostage** : Le compostage est un procédé de transformation de matières fermentescibles, très utilisé en particulier en milieu agricole. En effet, le résultat du compostage (compost) permet d'amender les sols en améliorant leur structure et leur fertilité.

**Coût aidé** : total des dépenses moins les recettes de vente de matériaux et d'énergie, les soutiens et aides diverses

**EMB MIX PEHD PP PS** : Emballage mixte de type Polyéthylène Haute Densité, Polypropylène, Polystyrène

**EMB MIX PET Clair Q7 et EMB MIX PET Foncé Q8** : Emballage mixte en PET soit de couleur claire ou foncée

**Freinte** : Déchets, altérations que subit une matière au cours de sa transformation, une marchandise durant son transport

**Méthanisation** : La méthanisation est une digestion anaérobie, ou fermentation méthanique, qui transforme la matière organique en compost, méthane et gaz carbonique par un écosystème microbien complexe fonctionnant en absence d'oxygène. La méthanisation permet d'éliminer la pollution organique tout en consommant peu d'énergie, en produisant peu de boues et en générant une énergie renouvelable : le biogaz.

**Ordures ménagères** : Déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles ou séparatives. S'y ajoutent les déchets non ménagers collectés dans les mêmes

conditions (déchets produits par les artisans, les commerçants, bureaux, ...) appelés déchets assimilés.

**PCC 5.03 (ELA) :** Papiers et Cartons Complexés/ Emballages Liquides Alimentaires de type tétra pack

**Porte à porte :** mode d'organisation de la collecte où le contenant est affecté à un usager ou à un groupe d'usagers nommément identifiables. Le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets.

**Prévention :** toute action visant à réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement des déchets et à faciliter leur gestion ultérieure (réduction à la source, réduction de leur quantité et réduction de leur nocivité ou amélioration du caractère valorisable).

**Recyclables secs des ordures ménagères hors verre (RSOM hors verre) :** ordures ménagères recyclables (emballages, journaux/magazines) hors verre

**Soutien à la tonne triée :** montant versé par Eco-Emballages aux collectivités locales en fonction de la quantité et de la qualité des tonnes récupérées dans le cadre de la collecte sélective.

**Taux de recyclage :** Par «Taux de recyclage», nous entendons la quantité de matériaux «envoyés » au recyclage par comparaison avec la quantité générée à l'origine ou consommée sur le marché.

**Valorisation :** terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique des déchets.

**Valorisation énergétique :** utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur)

**Valorisation matière :** mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage.

